

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* - n°
4 ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président - Juge Joyce Aluoch - Juge Kuniko Ozaki
7 Lundi 28 mars 2011
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 41*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Madame le Président. Bonjour, Mesdames les juges.
14 Nous sommes en audience publique.
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.
16 Monsieur le greffier d'audience, veuillez appeler l'affaire.
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Situation en République centrafricaine, dans l'affaire *Le*
18 *Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* ; référence de l'affaire : ICC-01/05-01/08.
19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.
20 Bonjour à tous. Je souhaite la bienvenue à l'équipe de l'Accusation, à celle des représentants
21 légaux des victimes, à l'équipe de la Défense, à M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Bonjour à nos
22 interprètes.
23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Bonjour, Madame le Président. Bonjour, Mesdames les
24 juges.
25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour aux sténotypistes.
26 Nous allons poursuivre ce matin l'audition du témoin 0222. Et à cette fin, je demande à
27 M. l'huissier d'audience de bien vouloir faire entrer le témoin.
28 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

1 TÉMOIN : CAR-OTP-PPPP-0222 (*sous serment*)

2 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Professeur...
4 Professeur Samarin.

5 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Avez-vous pu vous reposer ? Avez-vous
7 apprécié votre week-end à La Haye ?

8 LE TÉMOIN (interprétation) : Je me suis rendu à Amsterdam où j'ai visité un musée. J'y ai donc
9 passé toute l'après-midi. Et oui, effectivement, j'ai passé un bon moment.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le Professeur, nous allons
11 reprendre aujourd'hui votre audition, en commençant par les questions des représentants des
12 victimes... représentants légaux.

13 Avant que je donne la parole à M^e Zarambaud, je souhaiterais simplement vous rappeler que
14 vous êtes toujours sous serment ; vous le comprenez ?

15 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je le comprends.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Zarambaud, vous avez la parole.

17 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

18 PAR M^e ZARAMBAUD : Merci, Madame le Président.

19 Bonjour, Monsieur le témoin.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour.

21 M^e ZARAMBAUD : Je suis maître Zarambaud Assingambi. Je suis chargé de la représentation
22 légale des victimes, à l'égal de ma consœur, M^e Marie-Edith Douzima. Je n'aurai pas beaucoup
23 de questions à vous poser.

24 Ma première question est donc la suivante :

25 Q. Sur le fondement de considérations linguistiques générales, en matière d'apprentissage des
26 langues parmi les autochtones d'Afrique ainsi que sur le fondement de votre expérience
27 personnelle, vous avez déduit que — je cite : « Un grand nombre de Centrafricains à Bangui en
28 savaient plus à propos du lingala qu'ils ne daignaient l'admettre ; cela ne signifie pas que les

1 autochtones centrafricains maîtrisaient le lingala. Autrement dit, on ne saurait en déduire qu'ils
2 comprennent... ou qu'ils le comprennent et le parlent ; seul un très faible pourcentage de ces
3 Centrafricains, dont la plupart résident probablement à Bangui, pourraient être considérés
4 comme des locuteurs compétents en lingala ». Fin de citation.

5 Je voulais donc vous demander, Professeur, si vous pouvez nous donner quelques explications
6 sur cette question de — je cite — « savoir plus qu'on ne l'admet à propos du lingala ». Fin de
7 citation. « Sans pour autant en être un locuteur compétent. »

8 LE TÉMOIN (interprétation) :

9 R. La question me trouble un petit peu, Maître. La traduction en anglais emploie l'expression
10 « plus qu'ils ne le reconnaissent ». La façon dont je comprends cette expression est qu'ils ne
11 souhaiteraient pas reconnaître, qu'ils dissimuleraient un fait. Or, telle n'a jamais été mon
12 intention, je n'ai jamais rien suggéré de tel.

13 Je peux comprendre qu'il y a des circonstances dans la vie où une personne dissimule sa
14 connaissance ou sa compétence dans une autre langue, mais il est inexact... et je ne vois pas de
15 raisons pour lesquelles les Centrafricains auraient caché, auraient dissimulé le fait...

16 Ce que je souhaitais souligner vendredi, c'est que les Centrafricains, très certainement le long du
17 fleuve, pas nécessairement dans les terres, et dans une très large mesure, à supposer que ce soit
18 le cas, sur les rives de la rivière et à Bangui, là, ils auraient pu reconnaître le lingala comme étant
19 leur langue. Et quand je dis leur langue, je veux dire la langue parlée de l'autre côté du fleuve.
20 Voilà le point que j'essayais d'exprimer.

21 Q. Je vous remercie, Professeur.

22 Ma deuxième question est la suivante. En réponse à la question — je cite — « Quel est le degré
23 de maîtrise du sango par la population de la République démocratique du Congo ? » — fin de
24 citation —, vous avez répondu ceci : « Seuls quelques-uns, à Zongo et alentours, ont eu la
25 possibilité d'apprendre le sango, peut-être à la maison, ou lorsque l'un des parents ou un autre
26 membre de la famille était centrafricain, ou en faisant du commerce. » Fin de citation.

27 Tout à l'heure, j'ai omis de donner la référence. Cette fois-ci, je donne la référence : c'est CAR-
28 OTP-0064-0584, dernier paragraphe.

1 Ma question est la suivante : quelle serait votre réponse si la même question était posée en ce
2 qui concerne exclusivement les troupes de Jean-Pierre Bemba qui sont venues en République
3 centrafricaine ?

4 R. Maître, d'après la lecture que j'ai pu faire des documents qui m'ont été fournis, et c'est tout ce
5 que je sais des événements qui se sont produits durant les années 2002 et 2003, je dirais : très,
6 très peu avaient une compréhension quelconque du sango, voire même savaient qu'il y avait
7 une lingua franca, une langue véhiculaire en République centrafricaine. Ceux qui le savaient,
8 qui étaient familiarisés avec l'existence du sango, étaient sans doute des officiers, mais
9 certainement pas des soldats. Et je ne pense pas qu'ils étaient en mesure d'utiliser même
10 quelques mots de sango. Et d'ailleurs, ils n'en n'avaient pas besoin. Et c'est un fait
11 sociolinguistique car une langue — comme on l'a souligné vendredi, on m'a interrogé à ce
12 propos — c'est une langue... une langue est utilisée pour communiquer. Est-ce qu'elle est
13 fonctionnelle ? Eh bien, oui, elle l'est, mais les forces du MLC n'avaient pas besoin du sango
14 puisqu'elles avaient précisément la force, n'est-ce pas ? Ces troupes utilisaient le lingala,
15 simplement parce que c'est le... la langue qui leur venait, qui leur était naturelle, en tout cas
16 pour nombre d'entre eux.

17 Donc, pour conclure ma réponse, Maître, je dirais premièrement qu'ils n'avaient pas besoin de
18 connaître le sango, et qu'en ce qui concerne l'histoire du recrutement de ces hommes, compte
19 tenu de cette histoire, ils n'avaient pas pu se familiariser avec le sango. J'en ai terminé.

20 Q. Je vous remercie, Professeur.

21 Ma troisième question est en quelque sorte le pendant de la précédente question. À la question
22 de savoir — je cite — « Quel pourcentage de la population centrafricaine est en mesure de
23 reconnaître le lingala ? » — fin de citation —, vous avez répondu que ce pourcentage — je cite
24 — « serait considérable ». Fin de citation. Et la référence, c'est CAR-OTP-0064-0589.

25 Au vu de cette réponse, ma question est donc la suivante : quelle serait votre réponse si la même
26 question était posée en ce qui concerne le pourcentage de victimes en mesure de reconnaître le
27 lingala, sans pour autant en être les locutrices ?

28 R. Les victimes, d'après ce que j'ai compris, étaient principalement des personnes qui vivaient

1 en ville, à Bangui, et dans une certaine mesure également en campagne, un petit peu, et
2 également à Bossangoa dont on dit que c'est une ville, mais il n'y avait, quand j'étais là-bas, que
3 15 000 à 18 000 personnes — cela date, effectivement.

4 Donc, cela signifie que les personnes ont l'habitude d'une autre langue dans les villes, écoutent
5 plus la radio que les autres. Donc, ces personnes, pendant longtemps, auront eu plus de chances
6 d'apprendre que le lingala existe, qu'il y a une telle langue, une langue parlée et une langue
7 chantée également de l'autre côté du fleuve.

8 En répondant à cette question, je voudrais également souligner que, là où il y a tellement de
9 gens d'origine africaine, ici même à cette audience, je n'ai pas besoin de... à la limite, de faire
10 cette remarque, mais les Centrafricains, ceux que je connais le mieux, ont connaissance de
11 l'existence d'autres langues. J'ai dit quelque chose sur ce sujet dans mon rapport. J'ai dit que
12 j'avais étudié cela.

13 J'avais un assistant qui a interrogé les gens à Bangui, leur demandant quelle était l'ethnie
14 d'appartenance de leurs voisins dans un rayon de 50 mètres, et mon assistant de recherche m'a
15 dit : « Aucun problème, chacun connaissait l'appartenance ethnique ».

16 Et à l'occasion d'autres travaux de recherche, j'ai également demandé à des enfants ce que
17 « *mara* » — c'est le mot que l'on emploie pour dire « tribu » ou « groupe ethnique »... je leur ai
18 demandé quel est le *mara* de votre camarade (*et le témoin ajoute une phrase en langue étrangère*). Ils
19 le savaient tous.

20 Et ce que j'essaie de vous dire, c'est que les Centrafricains ont conscience d'autres langues et que
21 d'autres langues sont importantes, ces langues sont importantes pour identifier les gens. Et pour
22 moi, il me semble raisonnable, dans ce contexte, de dire qu'ils savaient qui étaient les locuteurs
23 de lingala, ce qu'ils faisaient, et cetera. J'en ai terminé.

24 Q. Merci beaucoup, Professeur.

25 Ceci va être ma dernière question. Les victimes... Et la question est la suivante : les victimes
26 pouvaient-elles faire une distinction, soit par l'accent, soit par tout autre élément, entre le
27 français tel qu'ils avaient l'habitude de l'entendre parler en Centrafrique et le français tel qu'il
28 était parlé par certains éléments des troupes de Jean-Pierre Bemba ?

1 R. Oui. La réponse qui couvre une grande diversité est oui. Et la raison pour laquelle je dis oui
2 est que ce que font les gens avec une autre langue, à différents niveaux de compétence, dépend
3 de leur propre langue. En d'autres termes, il y a un fait très commun, très courant : il s'agit,
4 entre guillemets, des « accents ». Mon accent dans une langue ou une autre révélera aux autres,
5 en général, que je suis de langue maternelle anglaise. Et un Bobangui, un Mongo, une personne
6 d'un groupe ethnique bantou dans la République démocratique du Congo va avoir un accent
7 différent. Cette personne, quand on l'écoute, sera différente des autres personnes en République
8 centrafricaine. Je peux citer des mots pour illustrer ce propos concernant la République de...
9 centrafricaine.

10 Mais bien sûr, dans notre affaire, en République centrafricaine, il y a eu un grand changement
11 quant à la connaissance du français entre aujourd'hui et les années 50, lorsque j'étais là-bas. Il y
12 a, en effet, plus de personnes qui parlent français et qui le parlent mieux. Mais les forces du
13 MLC comprenaient beaucoup de gens qui venaient de l'est de la RDC, qui n'avaient pas eu
14 l'occasion de bien apprendre le français. C'est la raison pour laquelle, Maître, ma réponse à
15 votre question est oui.

16 Je voudrais ajouter une chose qui n'est pas immédiatement pertinente pour votre question, mais
17 je pense à une précédente question en ce qui concerne les victimes. Votre question précédente...
18 vous m'avez demandé comment les victimes pouvaient reconnaître le lingala. Ce que je vais
19 vous dire, il ne s'agit peut-être que d'une hypothèse, mais je pense qu'elle est sérieuse, c'est que
20 je pense que les gens, lorsqu'ils sont traumatisés, sont sensibles à leur environnement
21 linguistique. Lorsqu'une pauvre femme est violée — et ceci me retourne les tripes —, lorsqu'une
22 personne lui dit quelque chose en lingala, c'est comme un coup de poignard, ces mots, cette
23 expression linguistique — peu importe qu'il s'agisse de plusieurs mots ou pas.

24 M^e ZARAMBAUD : Je vous remercie beaucoup, Professeur, d'avoir bien voulu répondre à mes
25 questions.

26 Comme je l'ai dit, cette question était la dernière, et je remercie la Cour d'avoir bien voulu me
27 donner la parole. Merci, Madame le Président.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Maître Zarambaud.

1 Je laisse maintenant la parole à M^e Douzima afin qu'elle puisse poser ses questions au nom des
2 victimes qu'elle représente.

3 Maître Douzima.

4 M^e DOUZIMA LAWSON : Je vous remercie, Madame le Président.

5 Monsieur le témoin, bonjour.

6 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Maître.

7 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

8 PAR M^e DOUZIMA LAWSON : Il est nécessaire que je me présente encore une fois de plus. Je
9 suis Maître Marie-Édith Douzima. Je suis représentante légale des victimes dans cette
10 procédure, au même titre que M^e Zarambaud qui vient de vous interroger.

11 Je vais vous poser aussi des questions ; vous allez peut-être croire que mes questions ont été
12 déjà posées, mais ça sera des questions de précision par rapport aux réponses que vous avez
13 déjà données depuis vendredi à ce matin, car le domaine sur lequel vous intervenez en tant
14 qu'expert est très important pour nous, les représentants des victimes.

15 Je vais commencer d'abord par certaines parties de votre rapport. Je voudrais vous demander —
16 c'est pour avoir plus de précisions — pour que la Chambre puisse avoir beaucoup plus
17 d'éléments de... d'identification.

18 Vous aviez déclaré à la page CAR-OTP-0064-0589, c'est la... le rapport en français — je cite : « Il
19 n'est pas étonnant qu'un Centrafricain affirme que les soldats banyamulenge avaient un accent
20 congolais lorsqu'ils parlaient français. Je peux même... je peux moi-même me faire une bonne
21 idée de l'origine d'un Africain qui s'exprime en anglais ou français. »

22 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire en quoi consiste précisément l'accent congolais ?

23 LE TÉMOIN (interprétation) :

24 R. La réponse à votre question doit être non, car je dois reconnaître honnêtement que je ne suis
25 pas familiarisé avec les langues parlées par ces personnes — par les forces du MLC. Et dans les
26 documents qui m'ont été remis, il n'y avait pas d'inventaire, il n'y avait pas de liste des langues
27 parlées. Et je peux simplement imaginer que c'est une conclusion sur la base de qui ils étaient,
28 d'où ils venaient. Par exemple, j'ai dit qu'il y avait peut-être des Mbanza (*phon.*), des Mongbandi

1 (phon.), des gens du nord-ouest qui ont rejoint comme ça ou ont été forcés de rejoindre ces
2 troupes, mais je n'avais pas moyen de le savoir.

3 Bien sûr, et si je savais quelles étaient ces langues, peut-être pourrais-je vous le dire.

4 Exemple : une personne anglophone va utiliser le signe « R » au lieu d'un autre signe que l'on
5 utilise dans « bara » (phon.), « samba » (phon.), en langue espagnole et dans de nombreuses autres
6 langues dans le monde.

7 Donc, ça, ce serait un accent. Et l'une des raisons pour lesquelles les Centrafricains disent que je
8 parle comme eux, c'est que j'ai appris, du fait de ma formation linguistique, eh bien, j'ai appris à
9 produire « ba », « ba », « ba », et cetera. En tout cas, au moins dans... il y a au moins une de ces
10 langues qui a plus de sons exotiques que le sango.

11 Je pense avoir répondu à la question mais je peux poursuivre si vous le souhaitez.

12 Q. Merci, Professeur.

13 Alors, j'en profite pour vous demander si... s'il vous est possible de reconnaître un Congolais et
14 un Centrafricain lorsqu'ils parlent français.

15 R. Vous me demandez si je suis en mesure de le faire. Bien. La RDC est un grand pays. La
16 République centrafricaine est un plus petit pays, donc, je pense... je pense qu'il y a trop de
17 différences, là. Et je pense que... je supposerais une plus grande familiarité avec la situation sur
18 le terrain, en d'autres termes, dans ces pays, pour répondre à votre question par l'affirmative.
19 Bon, c'est une... une façon un petit peu détournée de vous répondre « non ». La réponse est
20 « non », mais il fallait que je vous l'explique. Pour un certain nombre de personnes, je ne serais
21 pas en mesure de les identifier alors que je pourrais le faire pour d'autres.

22 Q. Monsieur le témoin, je voudrais maintenant...

23 R. Je m'apprêtais à ajouter que lorsque vous disiez « vous », vous vouliez dire moi-même et non
24 pas les Centrafricains. Je ne parle pas au nom des Centrafricains ; peut-être pourraient-ils vous
25 répondre « oui ».

26 Q. Effectivement, je parlais de vous-même, pas des Centrafricains. Est-ce à dire que si c'est vous,
27 la réponse est « oui » ?

28 R. Non, la réponse est « non », en ce qui me concerne.

1 Q. O.K. Je vous vous remercie.

2 Alors, je voudrais maintenant vous poser des questions sur des réponses que vous avez fournies
3 vendredi à... au Procureur. Je commence d'abord par la question qui vous avait été posée sur les
4 régions en RDC où on parle sango. Vous aviez... à la page 23, lignes 16, transcription en temps
5 réel du vendredi dernier, qu'« il y avait des prêtres catholiques qui sont allés prendre...
6 apprendre cette langue ethnique ». Alors, je voulais savoir si lorsque vous parlez de langue
7 ethnique, vous voulez parler ici de la langue d'une ethnie centrafricaine qu'on appelle le sango
8 ou de la langue nationale centrafricaine qui est le sango.

9 R. Le fait historique que je cite a eu lieu aux alentours de 1910, ou quelques années après, du
10 côté belge. Bon... oui, enfin, c'était une colonie à l'époque, au sud de ce qu'on appelait, à
11 l'époque, Banzyville, qui s'appelle Mobayi-Mbongo aujourd'hui, qui est exactement de l'autre
12 côté de la ville de Mobaye. Mobaye, ça doit être le même nom, mais Mbongo, ça veut dire « un
13 côté » et l'autre veut dire de « l'autre côté du fleuve ». Donc, il s'agissait de missionnaires prêtres
14 belges qui souhaitaient apprendre une langue ethnique traditionnelle locale. Et il s'agissait des
15 personnes qu'on appelait pas les Sango, mais les gens que l'on appelait les Bobangui, ou juste
16 Ngbandi. En d'autres termes, il s'agissait de locuteurs... et il s'agit de locuteurs de la langue sur
17 laquelle se fonde le sango.

18 Il faut reconnaître, parce que cela fait longtemps que cela existe, que les personnes qui vivent
19 autour de la ville française, qui est maintenant une ville centrafricaine de Mobaye, sur la rive
20 droite, s'appellent les Sango et étaient appelés les Sango avant la fin du 19^e siècle. Et il était
21 reconnu qu'il s'agissait des mêmes... du même peuple que le peuple yakoma. Pourquoi les
22 colons... les colonialistes ont décidé de faire une distinction entre les deux, je ne sais pas ; parce
23 qu'ils vivaient de la même manière, ils avaient des canaux, ils pêchaient de la même manière,
24 leur culture était identique.

25 Donc, l'importance de cette anecdote c'est qu'elle montre que la langue véhiculaire, la lingua
26 franca, le pidgin, s'était répandue jusqu'à l'intérieur, et même assez loin à l'intérieur, mais qu'il
27 ne s'agissait pas du sango ethnique, le ngbandi de la République centrafricaine.

28 Q. Je vous remercie, Monsieur le témoin.

1 À la page 33, lignes 19 à 22 — je veux parler ici de la transcription du vendredi dernier —, vous
2 aviez déclaré ceci : « Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que le sango est la langue de ceux qui
3 sont centrafricains. » Qu'est-ce que cela veut dire ?

4 R. Eh bien, je ne me souviens pas exactement du contexte dans lequel j'ai dit cela. Mais il me
5 semble... en fait, je me souviens au moins d'avoir parlé de... de l'importance symbolique de la
6 langue sango, en d'autres termes, quelles sont ses significations politiques et culturelles. Et dans
7 le rapport que j'ai remis l'année dernière, lorsque j'ai interviewé les gens d'une ville, ou plutôt,
8 d'un village exactement, dont j'ai oublié le nom, j'avais un questionnaire — bon, j'ai toujours ça
9 dans mes archives d'ailleurs. La question était : quelle est la... la langue française ? C'est la
10 langue du Blanc (*dit le témoin après avoir prononcé le nom*). Quelle est la langue centrafricaine ?
11 Réponse : sango. Il s'agissait de personnes dans une zone rurale où tout le monde dans un
12 village... où tout le monde parlait gbaya. Il s'agissait d'un village comme autrefois, rural, avec
13 une seule langue. Et déjà, et là en fait, c'était en 1962, ils me disaient que le sango était la langue
14 de la République centrafricaine. À l'époque... donc, à cette époque-là, elle était déjà
15 indépendante.

16 Alors, qu'est-ce que c'est que le gbaya ? Bien entendu, ils me parlaient en gbaya, et cela, ça veut
17 dire la « langue du village ». Donc, pour répondre à votre question brièvement, la réponse est
18 qu'aujourd'hui, sans aucun doute, un Centrafricain pense que le sango c'est la langue de la
19 nation, pas le français. Le sango est ce qui distingue la République centrafricaine de tout autre
20 pays africain ; et ils en sont fiers.

21 Q. Je vous remercie, Professeur.

22 Alors, est-ce qu'on pourrait dire la même chose pour le lingala à l'égard des Congolais ?

23 R. Oui. Je ne connais pas le terrain. Je n'ai pas d'amis... en fait, si, j'ai un ami qui parle... oui, en
24 fait... en fait, parmi mes collègues linguistes, j'ai plusieurs amis qui parlent le lingala. Mais je
25 dirais que oui, le lingala a fait partie de, devrais-je dire, du développement culturel des
26 Congolais par l'intermédiaire de la colonisation, de l'indépendance. Le lingala fait partie de ce
27 processus historique de changements culturels et de changements politiques.

28 Et très certainement, dans la mesure où il y a des centaines de milliers... enfin, enfin, au moins

1 un grand nombre qui parle le lingala comme leur première langue — et par « première langue »,
2 j'entends la langue qu'ils apprennent quand ils sont à la maison. C'est... c'est la langue qu'ils
3 entendent chez eux. C'est leur langue... leur première langue, leur langue primaire, leur langue
4 dominante ; c'est la langue qu'ils reconnaîtraient comme leur langue, la langue de leurs
5 sentiments, la langue de leur communication la plus simple.

6 M^e DOUZIMA LAWSON : Professeur, vous avez...

7 LE TÉMOIN (interprétation) : Si vous me permettez... je vous prie de bien vouloir m'excuser.
8 Est-ce que je parle pendant trop longtemps ? Est-ce que... je sais qu'il faut que je donne des
9 réponses brèves, mais je ne sais pas jusqu'à quel point je dois être bref, ou ce que vous entendez
10 par « bref ».

11 Madame le Président, pourriez-vous me le dire ?

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous sommes plus que prêts à vous
13 écouter, Monsieur le Professeur. Donc, c'est à vous d'être objectif, d'être suffisamment objectif
14 dans vos réponses. Mais le temps qu'il vous faudra, prenez-le ; c'est à vous de voir.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : Je vous remercie.

16 M^e DOUZIMA LAWSON :

17 Q. Professeur, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter à votre dernière réponse ?

18 LE TÉMOIN (interprétation) :

19 R. Non, j'ai terminé.

20 M^e DOUZIMA LAWSON : Je vous remercie, Professeur.

21 Toutes vos explications m'empêchent de poser les autres questions qui ont déjà trouvé leur
22 réponse. Je vous remercie.

23 Je vous remercie, Madame le président, j'en ai fini.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Maître Douzima.

25 Je vais à présent demander à M^e Liriss s'il est prêt à commencer son... à poser ses questions. Je
26 vous prie de bien vouloir m'excuser.

27 Maître, le juge Ozaki aimerait poser quelques questions de suivi.

28 M^{me} LA JUGE OZAKI (interprétation) : Bonjour, Professeur Samarin.

1 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour.

2 M^{me} LA JUGE OZAKI (interprétation) :

3 Q. J'ai plusieurs questions de suivi, certaines étant des précisions ou des confirmations de
4 choses que vous avez déjà dites dans votre témoignage.

5 La première question est la suivante : d'après vous, la population de Bangui peut-elle faire la
6 différence entre le lingala et d'autres langues bantoues ?

7 LE TÉMOIN (interprétation) :

8 R. Madame le juge, de manière réaliste, je pense qu'il nous faudrait limiter les langues bantoues
9 à la région... aux régions centrales partagées, c'est-à-dire que si les Centrafricains entendaient les
10 Zoulous ou les Xhosa qui ont des... le zoulou ou le xhosa qui... qui ont des clics, ils n'auraient
11 pas forcément une image de cette personne, ne sachant pas que cette personne est africaine. Ils
12 ne reconnaîtraient peut-être pas des langues bantoues du sud, ou d'autres personnes de cette
13 région comme étant des Bantous. Mais si on va vers le nord ou qu'on se rapproche du fleuve
14 Oubangui, et en particulier que l'on se trouve près du fleuve Congo, là où les Mongo (*phon.*) ou
15 d'autres populations dont le nom ne me vient pas à l'esprit rapidement, parce que ce n'est pas
16 leur nom qui est important mais c'est la région, qui donc ont contribué à la colonisation du
17 fleuve Oubangui, eh bien, à ce moment-là, je pense qu'ils reconnaîtraient ces langues comme
18 étant liées, ou plutôt similaires plutôt que liées — parce qu'en fait, quand on parle de « lié », on
19 parle de l'origine des langues. Mais donc, je dirais donc plutôt similaire au lingala. Ils
20 reconnaîtraient la similarité, effectivement en raison du fait que les langues bantoues d'origine
21 sont plus complexes — comme je l'ai déjà dit vendredi. Elles seraient toutefois reconnues.

22 Alors, maintenant, la question de savoir comme étant... si elles seraient reconnues comme étant
23 différentes du lingala, ça, c'est une autre question. Mais en tout cas, ils reconnaîtraient que le
24 lingala est une langue de ce type-là.

25 Q. Je vous remercie.

26 Ma question suivante est la suivante : y a-t-il un groupe ethnique en République centrafricaine
27 parlant une langue de type bantou ?

28 R. Oui. Seul... Uniquement dans le sud-ouest, il y a des Mbaiki (*phon.*) si je me souviens bien,

1 environ à 110 kilomètres de Bangui, il y a une petite zone où quelques langues bantoues liées de
2 l'autre côté... bon, parce que de ce côté-là, on est du... sur la rive droite du fleuve Oubangui,
3 donc à peu près au niveau de la rivière Lobaye, on a des populations qui parlent le bantou. Ça,
4 c'est le seul endroit.

5 Q. Je vous remercie.

6 Est-il possible que la population de Bangui, qui ne parle pas le lingala, pense... confonde le
7 lingala avec ces autres... langues — avec les langues bantoues qui sont parlées dans le sud-ouest
8 de la République centrafricaine ?

9 R. Eh bien, je reconnaîtrais qu'il y a des personnes à Bangui, de la région de Bangui, il y a un
10 groupe ethnique en particulier dont je n'avais jamais entendu parler avant... et c'est-à-dire,
11 vraiment, je n'avais jamais entendu parler d'eux, mes assistants de recherche m'ont donné ce
12 nom, tout simplement.

13 N'oublions pas que tous parlent le sango. Et donc, même si leur groupe ethnique est donc... ce
14 groupe ethnique, c'est un petit groupe, je ne sais pas d'où ils viennent parce que ce ne sont pas
15 des Isango (*phon.*), ce ne sont pas des Omanga (*phon.*). Les gens qui sont le plus près de la rivière
16 (*inaudible*)... Lobaye, je ne sais pas d'où ils viennent, ils parlaient... ils parleraient quand même
17 le sango comme langue première, comme leur... comme langue de base.

18 Alors, si j'ai bien compris votre question : vous me demandez si lorsque ces... ces Centrafricains
19 qui parlent bantou, lorsqu'ils parlent leur langue avec d'autres Centrafricains, ils pensaient
20 qu'ils parlaient lingala ? Je reconnais que... que c'est une question censée et raisonnable. C'est
21 une question très fine. Après avoir réfléchi, ma réponse serait non — non. Ils seraient capables
22 de faire une différence. Ces personnes ne seraient pas « pris » pour des personnes de RDC.

23 Vous permettez que je répète ma réponse : pour retirer la partie non, et simplement faire cette
24 déclaration, je pense que des personnes de langue oubanguienne, des Centrafricains vivant à
25 Bangui, ne se tromperaient pas et reconnaîtraient les autres comme étant des Centrafricains.

26 Q. Je vous remercie.

27 Maintenant, concernant d'autres pays voisins de la République centrafricaine, par exemple y
28 a-t-il des populations parlant le bantou au Tchad ?

1 R. Non. Non. Il n'y en pas au Tchad, il n'y en a pas au Soudan, il n'y en a pas au Cameroun...
2 Dans le sud du Cameroun, il y a des langues bantoues, bien entendu. Mais le long du... du
3 fleuve Sango (*phon.*) qui passe à Brazzaville, peut-être à la pointe même du Cameroun, là où il y
4 a la frontière, là où il... il y a la... la frontière avec la RCA, il y en aurait vraiment très, très peu.
5 Donc, ma réponse serait non.

6 M^{me} LA JUGE OZAKI (interprétation) : Je vous remercie. J'en ai terminé avec mes questions
7 pour l'instant.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Professeur.

9 J'ai également une question ; ce n'est pas une question de suivi, c'est simplement une question
10 pour moi, pour comprendre, afin de bien préciser les choses.

11 Q. À l'écoute de certains témoins, ici, nous avons remarqué qu'il y avait des difficultés de
12 traduction des questions qui étaient posées au témoin, concernant leur capacité à reconnaître le
13 lingala ou les agresseurs... les agresseurs présumés, comme étant lingala... comme étant des
14 personnes parlant lingala et la « compression » du lingala. Parfois, on nous disait qu'il n'y avait
15 pas de lingala. Parfois, nous avons deux traductions... ou nous avons une réponse comme étant :
16 « Est-ce que vous connaissez le lingala ; est-ce que vous... comprenez le lingala ; est-ce que vous
17 reconnaissez le lingala ? »

18 Ma question est donc la suivante : en sango, est-ce que les mots « reconnaître » et
19 « comprendre » sont les mêmes ? Est-ce que cela pourrait induire le témoin en erreur et amener
20 le témoin à ne pas vraiment comprendre la question qui lui est posée ?

21 R. Oui, j'aimerais que les choses soient bien claires à ce sujet. J'en ai parlé dans mon rapport. J'y
22 dis que, dans mon expérience, tout au long de ces années, j'ai remarqué que les Centrafricains
23 sont très modestes quant à leurs compétences linguistiques. C'est-à-dire, ils donnent
24 l'impression de répondre honnêtement.

25 Par exemple, j'avais un test, c'était une recherche que je faisais sur la grammaire sango et
26 l'influence du français sur la grammaire sango. Et j'ai demandé à des personnes de s'évaluer —
27 un, deux, trois, quatre —, ça devait... peut-être que c'était en français. Est-ce que c'était très bien,
28 bien, et cetera, et cetera. Et j'étais « surprise » par... à quel point peu de ces personnes qui étaient

1 des étudiants à l'université, des personnes qui étaient instruites, ils étaient très peu nombreux à
2 se donner une bonne note... une... en français et même en sango.

3 Dans un autre test, je leur ai demandé d'évaluer leur meilleur atout. Et donc, dans mon
4 expérience, les Centrafricains, quel que soit leur niveau d'instruction, ne prétendent jamais
5 savoir plus. Ils ne se vantent jamais, en d'autres termes.

6 Excusez-moi, il y avait un deuxième point ; il faut que je le reprenne.

7 Oui, cela concerne votre question, plus particulièrement, Monsieur (*sic*) le Président, concernant
8 « comprendre » et « savoir » et « connaître ».

9 Le sango, c'est une langue africaine. C'est une langue d'Afrique centrale. Bien que ce soit une
10 langue oubangui simplifiée, c'est une langue qui a de nombreuses caractéristiques de langue
11 oubanguienne. Le verbe « *hinga* » — H-I-N-G-A —, avec un ton bas, ça veut dire : « je le
12 connais », « je le connais, lui ou elle ». « Je connais le sango » ; « *Ya na ti sango* ». « *Ya* » c'est le
13 verbe qui signifie « entendre », vraiment. Entendre, dans le sens physique. Mais c'est également
14 le verbe qui veut dire « comprendre » ; « Avez-vous compris ? », et pas simplement « Avez-vous
15 entendu ? ». « *Mamaawe (phon.)* », « Avez-vous compris ? »

16 J'ai étudié la compétence linguistique d'enfants qui n'étaient pas encore allés à l'école, d'âge
17 maternelle, et je voulais savoir ceux qui savaient tout en sango ou ceux qui connaissaient
18 également des mots dans la langue ethnique de leurs parents. Ils disaient : (*citation en sango*)
19 « Oui, je le... je la parle facilement » — la langue ethnique des parents. (*Citation en sango*), « Je
20 comprends un peu », c'est-à-dire quand les parents leur disent de faire quelque chose, comme
21 ma mère le faisait avec moi en russe, dans mon cas.

22 Donc, ils faisaient une distinction, une différence, entre leurs compétences linguistiques. Ils sont
23 en mesure de le faire. Donc, quand ils disaient cela, ça ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas
24 reconnaître la langue, ça veut dire qu'ils ne comprennent pas le lingala. Je vais m'en tenir à cela
25 afin de voir si vous souhaitez que je poursuivre ma réponse.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Le juge Aluoch a également une question
27 de précision... ou une question de suivi à vous poser.

28 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Bonjour, Professeur.

1 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le juge.

2 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) :

3 Q. Je suis en train de regarder la transcription à l'écran. Je crois que c'est à la page 19. Et je
4 regarde une ligne en particulier d'une de vos réponses. Il me semble que ce sont les lignes 18 et
5 19. Point n° 1, c'est : « Les Centrafricains, dans mon expérience ne prétendent jamais plus... ne se
6 vantent jamais... n'en disent jamais plus. » Qu'est-ce qu'ils devraient... qu'est-ce que vous
7 entendez par cela ?

8 R. Pardon ?

9 Q. Qu'entendez-vous par cela ?

10 R. Ce que cela signifie pour moi, dans le cadre de mes recherches, c'était quelque chose de très
11 clair, c'est qu'ils sont honnêtes ; ils étaient modestes. Ils comprenaient les niveaux de
12 compétence en langue. Que... que connaître une langue veut dire être capable d'avoir une
13 conversation ou d'argumenter quelque chose, c'est-à-dire de produire un discours. Et par
14 « discours », j'entends des phrases liées concernant un sujet particulier. Ça, c'est connaître une
15 langue.

16 Ne pas connaître une langue signifie... du tout... veut dire : je ne connais pas. (*Citation en*
17 *sango*), « entendre », c'est comprendre un peu, et après, on ajoute des adverbes comme (*citation*
18 *en sango*), « Je comprends beaucoup », « Je comprends un peu », « Je ne comprends pas du
19 tout », et cetera, et cetera, avec le même verbe.

20 Tout ce que je puis vous dire, c'est ce que mes recherches m'ont montré, ce que mes recherches
21 m'ont révélé. Et ce que leurs travaux, leur transcriptions m'ont révélé, c'est que, de manière
22 générale, ils sont très... eh bien, je ne vois pas d'autres manière de dire les choses que la manière
23 que j'ai déjà eu de les décrire, c'est-à-dire honnêtes concernant leur description ou comment ils
24 mesurent leurs compétences.

25 Q. Merci, Professeur.

26 La raison pour laquelle je vous pose cette question, c'est que nous avons eu des témoins — j'ai
27 quelques transcriptions avec moi ce matin — qui, d'un côté, ont dit qu'ils ne sont pas du tout
28 allés à l'école, et en même temps, nous disent... ont dit que la langue que les Banyamulenge

1 parlaient était le lingala. « Je ne connais pas, je ne le comprends pas, mais c'était du lingala. » Ce
2 qui signifie que ça n'a rien avoir avec le niveau d'instruction ; c'est ça que je suis en train de vous
3 demander.

4 R. Oui, d'accord. Alors, pour que ce soit clair, oui, connaître une langue, en République
5 centrafricaine, n'est pas lié du tout au niveau d'éducation. Connaître une langue, maintenant,
6 être familier d'autres langues, oui, lorsqu'un enfant se rend à l'école, va à et l'école, c'est très
7 fréquent. Et même dans la brousse, je veux dire — pardon —, même dans les provinces, ils se...
8 il y aura des enfants d'autres groupes ethniques. Il y a aura des Demba (*phon.*), il y aura des
9 Gbeya, il y aura peut-être quelques Zuma, quelques Kaba, même, peut-être ; tout dépend des
10 circonstances.

11 Donc, ils entendront des langues qu'ils n'avaient pas entendues auparavant dans leur propre
12 village. Donc, ils prennent conscience, à ce moment-là, de l'existence d'autres langues. Donc,
13 l'école, dans certains endroits, mais bon, peut être pas tant à Bangui, mais dans les zones les
14 plus rurales, effectivement, l'éducation, en tant que contexte, présente une diversité linguistique
15 supérieure. Et j'en parle dans le chapitre que j'ai dédié à... au sango, au développement du
16 sango dans les missions catholiques au début du 19^e... ou du 20^e siècle — pardon. D'accord.

17 Mais on n'apprend pas le lingala ou le bantou ou toute autre langue. La seule langue que l'on
18 apprend, c'est le français. Et je suis certain que beaucoup de jeunes apprennent suffisamment de
19 français, comme ça, un petit peu, de leurs amis ou au hasard, à peine, pour... pour dire qu'ils le
20 savent, le français, ou qu'ils connaissent un peu le français. Merci.

21 Pardonnez-moi. Si je peux rajouter, parce que je viens de m'entendre dire « mis à part le
22 français », or, ça semble contredire ce que j'ai dit à propos de la modestie. Et je crois qu'à propos
23 du français... parce que le français est une langue de prestige, et les jeunes... ben, vous savez, ils
24 aiment bien faire étal un petit peu, ils aiment bien dire qu'ils connaissent le français plus que
25 leur langue ethnique. Voilà.

26 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Merci beaucoup.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Professeur.

28 Et l'heure est venue pour moi de demander à Maître Liriss s'il préfère commencer ses questions

1 maintenant ou après la pause.

2 M^e NKWEBE : Je préfère le faire après la pause, Madame la Présidente, comme ça on le fera
3 d'une traite.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Professeur, nous allons prendre une
5 pause un petit peu avant l'heure prévue, après laquelle la Défense vous posera certaines
6 questions.

7 Donc, nous suspendons l'audience maintenant et nous nous retrouverons à 11 h 30. Nous
8 disposons donc de 35 minutes de pause.

9 Je demanderais au greffier d'audience de bien vouloir — pardon —, à l'huissier d'audience de
10 bien vouloir accompagner le témoin à l'extérieur du prétoire.

11 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : L'audience est suspendue.

13 *(L'audience, suspendue à 10 h 52, est reprise à 11 h 34)*

14 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

15 Veuillez vous asseoir.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour à tous.

17 Je demanderais à l'huissier de bien vouloir faire entrer le témoin.

18 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

19 Rebonjour, Professeur.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : C'est un plaisir que d'être de retour parmi vous.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je donne la parole à présent à M^e Liriss,
22 conseil principal de la Défense.

23 Maître Liriss, je vous en prie.

24 M^e NKWEBE : Je vous remercie beaucoup, Madame la Présidente.

25 Bonjour, Professeur.

26 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour.

27 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

28 PAR M^e NKWEBE :

1 Q. Moi, j'ai eu l'occasion, au cours de ce débat, de vous connaître, de lire la liste impressionnante
2 des travaux que vous avez effectués, et je suppose que c'était un vrai régal pour vos étudiants
3 lorsque vous leur donniez cours.

4 Je suis le conseil de M. Bemba. Mon nom est Liriss Nkwebe.

5 Il m'appartient maintenant de vous poser des questions. Et, s'il vous plaît, pour en terminer plus
6 vite, de sorte à ce que vous rentriez chez vous et gardez... et gardiez votre grande forme,
7 j'aimerais, s'il vous plaît, que vous me répondiez de la façon la plus brève et la plus concise
8 possible.

9 Je me permets de nous rappeler, à vous et à moi, que nous avons l'obligation de parler plus
10 lentement que d'habitude et surtout d'observer la règle des cinq secondes.

11 Sommes-nous d'accord, Monsieur le Professeur ?

12 LE TÉMOIN (interprétation) :

13 R. Absolument.

14 Q. Professeur, vous ne vous en rendez peut-être pas compte, mais votre témoignage dans cette
15 affaire est absolument crucial, parce que c'est l'un, sinon le critère, par lequel l'Accusation
16 attribue les crimes aux forces du MLC.

17 C'est pour cela que je compte sur la précision que vous donnerez à mes questions, de sorte que,
18 compte tenu du caractère crucial de votre témoignage, votre collègue de l'université de l'Illinois,
19 que nous ferons venir, ait des précisions tout aussi claires pour essayer de donner son point de
20 vue sur votre expertise.

21 Nous nous comprenons bien, n'est-ce pas, Professeur ?

22 R. Oui.

23 Q. Professeur, vous le savez, n'est-ce pas, qu'une analyse socioculturelle, sociolinguistique d'une
24 population donnée, à un moment donné, est fonction de la texture de cette population en ce
25 moment ; cela est-il exact ?

26 R. Oui. On appellerait ça une analyse ou une recherche synchronique, au présent, à l'heure
27 actuelle.

28 Q. Savez-vous si cette texture est quant à elle influencée par plusieurs facteurs, le

- 1 développement économique, le commerce, l'émigration des peuples et plusieurs autres ?
- 2 R. Je ne peux répondre à cette question parce que je ne comprends pas de quelle communauté
- 3 nous sommes en train de parler.
- 4 Q. Professeur, nous parlons de toutes les communautés humaines.
- 5 R. Eh bien, si c'est le cas, Maître, je dirais que les facteurs que vous avez présentés comme des
- 6 limites pour la communauté sont bien trop vastes pour que je puisse répondre de manière utile.
- 7 Q. Je vais simplifier ma question.
- 8 Pouvez-vous nous indiquer certains facteurs qui modifient au fil des ans la texture d'une
- 9 population donnée ?
- 10 R. Je prendrai un autre exemple. D'instinct, je vais penser à Los Angeles où quelques 10 000 à
- 11 15 000 paysans russes se sont installés dans la première partie du 20^e siècle. Ils sont allés aux
- 12 États-Unis parce qu'ils étaient des pacifistes. Ils faisaient partie d'une communauté religieuse
- 13 qui souhaitait être indépendante de tout le reste et ils pensaient même qu'ils ne pourraient pas,
- 14 qu'ils ne devaient pas être citoyens d'aucun pays.
- 15 Donc, c'est ma communauté, je pense mon histoire, mon passé comme un exemple de ce qu'il
- 16 advient d'une unité culturelle. Dans ce cas, dans mon exemple, une population émigrée
- 17 russophone religieuse, qui a essayé, à l'époque de mon père mais aussi maintenant, de
- 18 maintenir la langue russe parmi elle. Donc, quels sont les facteurs qui ont contribué à
- 19 l'affaiblissement de l'intégrité de cette communauté ? Et de fait, je suis à l'heure actuelle en train
- 20 de rédiger un article sur cette communauté. De mon point de vue, mais aussi depuis la
- 21 perspective historique, en remontant jusqu'à... jusqu'au tsar Alexandre II, tsar de toutes les
- 22 Russies, dans ce cas, bien entendu, nous avons une communauté ethnique linguistique qui est
- 23 minoritaire au sein d'une société dominante.
- 24 Donc, il s'agit d'une situation particulière qui est différente d'une société rurale centrafricaine,
- 25 mais à certains égards, il y a des facteurs communs, les facteurs qui influencent les composantes
- 26 linguistiques et la vie en général dans la capitale de la République centrafricaine, Bangui.
- 27 Donc, nous avons la langue, nous avons la population, nous avons la démographie, nous avons
- 28 l'emploi, les loisirs, la radio, la littérature. Tout ceci... tout ceci influence... influence quoi ?

1 Alors, en tant que professeur, je dirais que, dans notre communauté, peu ont bénéficié d'une
2 éducation universitaire. Alors, pourquoi, comment ai-je pu aller à l'université, voire même
3 envisager d'aller à l'université, alors que mes parents ou que ma communauté ne m'y
4 encourageaient pas ? Comment ai-je pu payer l'université ? Par chance, à l'époque, en 47, ce
5 n'était pas encore trop cher, et cetera, et cetera.

6 Donc, je dirais que, selon toute vraisemblance, les historiens, et d'une certaine manière je suis
7 moi-même un historien, en tout cas pour ce qui concerne la République centrafricaine et son
8 développement, donc, les historiens, nous creusons, nous creusons dans le passé et le
9 rapprochons du présent pour pouvoir comprendre comment une culture ou une communauté
10 fonctionne.

11 Voilà, je m'arrête là. Vous m'avez demandé, Maître, d'être bref, mais je me dois évidemment de
12 répondre à... aux questions, celle-ci était un défi et, donc, il a fallu que j'essaie de... d'y répondre.

13 Q. Je suis désolé, Professeur, mais je pense que vous n'avez pas répondu à ma question.

14 Alors, je la repose autrement : la population centrafricaine, sa culture, son niveau de
15 développement, sa texture actuelle ou en 2002 était-elle la même qu'avant l'indépendance ?

16 R. Je ne sais pas comment c'était en 2002. J'y ai passé une semaine récemment et j'ai vu un
17 certain nombre de choses. La dernière fois que j'ai passé un séjour prolongé en République
18 centrafricaine, c'était en 94. Et j'y étais aussi lorsque la République centrafricaine n'était pas un
19 pays en tant que tel mais une colonie.

20 Donc, ceci étant, depuis ma perspective historique personnelle, je peux dire qu'effectivement,
21 oui, ce qu'est aujourd'hui la République centrafricaine a changé à bien des égards depuis,
22 disons, les 60 dernières années.

23 Q. Est-ce que les... le phénomène migratoire, les différentes guerres dans ou autour de la
24 Centrafrique, le développement des échanges commerciaux y sont pour quelque chose,
25 Professeur ?

26 R. Oui. Les mouvements de population — si je peux utiliser cette expression, le mouvement des
27 populations n'est pas simplement les migrations, je parle des mouvements de population —, ont
28 commencé, alors voyons, ont commencé aux alentours des années 1890. Et je ne rentre pas dans

1 les détails mais c'étaient les Banzeni (*phon.*) qui étaient proches de Bangui qui pouvaient, selon
2 la loi française mais aussi selon la loi belge, qui ont été en mesure de remonter le fleuve et
3 inversement. Donc, on a... on a eu là des mouvements de population, des échanges le long de ce
4 fleuve, qui n'étaient pas possibles avant en raison des querelles ethniques avant la colonisation.
5 Donc, ça a commencé là et ça s'est poursuivi.

6 Q. Merci, Professeur...

7 R. Je... je réfléchissais, Maître, pardonnez-moi.

8 J'allais poursuivre en disant, oui, donc, nous avons ensuite les guerres récentes de ces dernières
9 années au cours desquelles les gens ont fui, et il y a certaines communautés qui sont arrivées en
10 grande nombre dans certaines zones de la République centrafricaine, des soldats tchadiens sont
11 venus aussi dans certaines parties de... du pays, et cetera. Et puis, il y a des gens qui sont arrivés
12 à Bangui en raison des... des conflits dans les autres régions.

13 Q. Si je vous comprends, votre réponse est « oui » ; tous ces... tous ces phénomènes sont de
14 nature à modifier la texture d'une population donnée ; est-ce correct ?

15 R. Oui. Oui, le... la République centrafricaine comme communauté, comme société, a été
16 effectivement changée par les flux migratoires, les mouvements de population.

17 Q. Professeur, est-il correct de dire que compte tenu de ces changements, une étude
18 sociolinguistique doit nécessairement tenir compte desdits changements ?

19 En d'autres termes, est-ce qu'une étude sociolinguistique d'il y a dix, 20, 30 ans est encore
20 valable, compte tenu des changements intervenus dans une société donnée ?

21 R. Vous avez utilisé... enfin, en tout cas, dans la traduction est apparu le mot « encore », « encore
22 valable », ce qui suppose qu'il y a un phénomène de continuité. Mais je ne comprends pas très
23 bien à quoi fait référence le terme de « encore », par rapport à quel contexte précédent ?

24 Q. Nous avons parlé de certains phénomènes sociaux qui modifient la texture d'une société ;
25 nous sommes d'accord.

26 La question que je pose est celle-ci : une étude sociolinguistique doit-elle tenir compte de cette
27 nouvelle texture sociale ; ou encore doit-elle s'adapter... les études faites il y a dix ans
28 doivent-elles maintenant être adaptées à la nouvelle texture socioculturelle de la population ?

1 R. À la première partie de votre réponse... de votre question, la réponse est « oui ». Par exemple,
2 lorsque j'ai expliqué l'histoire du sango, je me concentre évidemment, je regarde, j'observe les
3 mouvements de population. Le sango s'est développé à l'aide de... par le biais de soldats qui ont
4 occupé des parties de l'Oubangi-Chari, et cetera. Et enfin... Et ça continue comme ça tout le long.
5 Et c'est pour cela que dans les années 50, le sango était appelé le yangati turugu (*phon.*),
6 c'est-à-dire le sango des soldats par certains.

7 Alors, votre question, si je l'ai bien comprise, voudrait que je reconnaisse, en fait, que je parle du
8 passé le plus lointain, mais que vous souhaitez que je fasse des commentaires sur des...
9 événements récents. C'est ça, non ?

10 Bon, alors, vous avez parlé des dix dernières années. J'ai cru comprendre que vous disiez — et...
11 et je vois que... que vous dites « non » de la tête, ce qui n'a pu être relevé par les interprètes,
12 vous dites « non », vous dites que vous ne parliez pas de cela ?

13 Alors, disons que ma réponse est « oui ». Je dirais, bien sûr en tant que scientifique, que je
14 reprends... je prends en compte tous les faits — certes, oui. Oui, oui, c'est vrai. Oui, oui, je
15 prends en considération tous les faits en fonction de mon objectif en tant que chercheur. Par
16 exemple, est-ce que le sango change ? Si le... si le sango change, en quelle mesure les
17 mouvements de population ont-ils influencé ces changements dans le sango, par exemple ?

18 Q. Monsieur le Professeur, à quand remonte votre dernier séjour en République centrafricaine ?
19 Je ne parle pas de la... de la mission que vous avait confiée le Procureur ; avant cette mission, à
20 quand remontait votre dernier séjour en tant que scientifique en Centrafrique ?

21 R. C'était en été, notre été 94... 1994.

22 Q. Combien de temps y avez-vous séjourné, Professeur ?

23 R. Au moins deux mois. J'y suis resté parfois trois, quatre mois ; mais en tout cas, jamais moins
24 que deux mois.

25 Q. Professeur, à quand remontent vos travaux les plus récents sur la Centrafrique, s'il vous
26 plaît ?

27 R. Je ne comprends pas la question. Est-ce que vous me posez la question de ma dernière
28 publication ou travail, c'est-à-dire travail aux fins d'une publication ? Je... je ne comprends pas

1 très bien.

2 Q. Prenons votre dernière publication.

3 R. Bien, je viens tout juste de soumettre un long article ; il n'a pas encore été publié. J'ai
4 plusieurs articles ; il y a un article que j'ai communiqué en 2001, un autre en 2003. Ils figurent
5 tous sur mon curriculum vitæ, Maître. Mais il y a plusieurs de mes articles qui doivent être
6 publiés et j'ai hésité à les publier séparément dans des revues ou à les publier ensemble au sein
7 d'un livre. Mais peut-être qu'une réponse brève est que mes travaux les plus récents n'ont pas
8 encore été publiés. J'en ai terminé.

9 Q. Professeur, ces travaux ont-ils été élaborés sur la base de vos dernières recherches en
10 Centrafrique en 1994 ?

11 R. Oui, mais par exemple... oui, mais si nous parlons de changements, les choses sur lesquelles
12 j'écris prennent du temps. Par exemple, le... la présentation que j'ai faite à une conférence lors de
13 la réunion annuelle de la société pour les langues créoles et pidgin, j'ai parlé de l'origine, de la
14 clause relative... du pronom relatif, si vous voulez, de la cause relative au fil des ans. Et j'ai des
15 raisons de dire que cela n'a rien à voir avec les événements qui se sont produits depuis, car
16 quand on écoute la radio, et cetera, ce que j'entends, rien n'a changé depuis 1994. Et ce que j'ai
17 vu quant à l'utilisation d'un préfixe pluriel comme dans les langues bantoues, un changement,
18 une chose qui s'est produite récemment — et j'en ai trouvé la preuve il y a longtemps déjà —,
19 mais ce phénomène maintenant est prédominant. Et je l'ai constaté dans un article qui a été
20 publié, c'est quelque chose que l'on emploie actuellement. Je l'ai entendu. Néanmoins, rien n'a
21 changé depuis 1994.

22 Q. Professeur, s'il vous plaît, si je comprends bien, le seul ouvrage que vous avez publié
23 remonte à 1960, je pense ; c'est bien ça ? En dehors des articles, quel ouvrage scientifique
24 avez-vous publié et en quelle année ?

25 R. Bien, Maître, dans mon domaine, les articles sont considérés comme ayant la même
26 importance que les livres. Car les articles de linguistique — je pense d'ailleurs comme dans
27 d'autres domaines — sont étudiés par nos collègues — je l'imagine en tout cas, et pas par de
28 jeunes professeurs —, par les pairs.

1 Néanmoins, si je rassemblais tous mes articles plus ceux qui n'ont pas encore été publiés, cela
2 ferait un livre. Mais ce livre n'aurait pas plus d'importance que les articles. Ceci étant dit, je
3 souhaiterais dire qu'il y a un autre livre auquel il est fait référence, en tout cas auquel on devrait
4 faire référence dans mon curriculum vitæ, il s'agit du livre « Le fardeau de l'homme noir »
5 publié en 1989.

6 Q. À quelle date, Professeur, avez-vous reçu le mandat du Bureau du Procureur, s'il vous plaît ?

7 R. Je ne me souviens pas de la date, dans la mesure où j'ai remis mon rapport au mois de
8 septembre, et je me souviens avoir lu le témoignage durant l'été, * dans
9 notre maison de campagne. Donc, c'était sans doute au printemps de l'année dernière mais je ne
10 me souviens pas de la date.

11 Q. Ce n'est pas un souci, Professeur, pour autant que c'est en septembre que vous avez déposé
12 votre rapport au Bureau du Procureur, oui.

13 En relation avec ce que nous avons discuté tout à l'heure, serait-il exact de dire que ce rapport
14 est fondé sur des résultats de vos recherches jusqu'en 94 ?

15 R. Bien, en partie ; c'est en partie le cas, en ce qui concerne les données, mais une partie repose
16 sur le consensus, les convictions, les conclusions des linguistes quant à un certain nombre de
17 conclusions de principe important.

18 Et troisièmement, une partie repose sur les événements de 2002, 2003 que j'ai trouvés et que j'ai
19 analysés dans les témoignages.

20 Q. Nous allons... nous allons discuter ensemble, vous et moi, sur ces travaux des autres
21 linguistes plus tard.

22 Vous avez déclaré être parti en RCA il y a deux semaines sur demande de la Cour ; cela est-il
23 correct ?

24 R. Oui.

25 Q. Quel est l'organe de la Cour qui vous a demandé d'effectuer ce... cette seconde mission,
26 Professeur ? Laissez-moi vous aider ; est-ce la Chambre ? Est-ce la Présidence de la Cour ? Est-ce
27 le Bureau du Procureur ? L'unité des victimes ? Quel est l'organe de la Cour qui vous a
28 demandé d'effectuer cette seconde mission ?

1 R. Il a dû s'agir du service de l'Accusation, car c'est de là que venait * le courrier.

2 Q. Pouvons-nous être précis, Professeur ; il s'agit du Bureau du Procureur ou il se pourrait que
3 ce soit le Bureau du Procureur ? J'aimerais que la Chambre soit au courant de l'organe précis qui
4 vous a demandé d'effectuer cette seconde mission ?

5 R. Quand vous dites, Maître, « être précis », je ne peux pas être plus précis qu'en vous
6 communiquant peut-être le nom d'une personne. Ah ! Un instant, un instant. Oui, il y avait ou il
7 y a un document ; peut-être l'ai-je ici ? Mais oui, il y a un document. Mais de tête, je ne peux pas
8 vous dire de quel organe il s'agit. Pour moi, il suffisait de savoir que cela émanait de la CPI.

9 Q. Professeur, quelle est la mission qui vous a été confiée lors de cette seconde visite d'il y a
10 deux semaines ?

11 R. La mission, d'après ce que je me souviens, n'était pas précise à l'écrit, mais elle venait de...
12 d'une suggestion de... que j'avais faite selon laquelle il serait bon d'être sur le terrain pour que je
13 me mette à jour, en quelque sorte, quant à la situation linguistique à Bangui depuis mon dernier
14 séjour en 1994.

15 Q. Professeur, si je comprends bien, vous avez déposé votre rapport en septembre, et il y a deux
16 semaines, vous avez fait... effectué une autre mission pour être sur le terrain ; n'est-ce pas ?

17 R. J'ai soumis mon rapport sur la base des documents et de mes connaissances au mois de
18 septembre, l'année dernière. En l'espèce, je n'écrivais pas, je n'ajoutais rien à mon rapport. Et on
19 ne m'a pas demandé d'écrire un rapport, on ne m'a pas demandé d'écrire ou de modifier mon
20 rapport de quelque façon que ce soit.

21 Q. J'entends bien, Professeur.

22 Donc, si nous comprenons bien, vous aviez fait votre rapport sans une descente sur les lieux,
23 sans aller faire une enquête sur le terrain depuis 1994 ; c'est bien ça ?

24 R. Le sujet, la question d'aller à Bangui a été évoquée durant les négociations. J'ai peut-être posé
25 la question ou pas — je ne m'en souviens pas. Et il est possible que quelqu'un... peut-être... il y a
26 une... y a-t-il une personne qui s'appelle Scarlatti (*phon.*) dans l'équipe de l'Accusation ? Peu
27 importe, je ne me souviens plus du nom. Cette personne a pu dire « On va y réfléchir », ou
28 quelque chose de ce style. Donc, dans ma tête, il y avait toujours cette possibilité que je me

1 rende en Afrique.

2 La réponse à votre question est « oui » : ce rapport précis a été rédigé alors que je n'y suis pas
3 retourné. Mais on m'a posé un certain nombre de questions, je n'ai donc pas insisté pour y
4 retourner car cela ne semblait pas nécessaire pour que je réponde à ces questions.

5 Q. Je vous remercie de votre franchise, Professeur.

6 Pouvez-vous me dire sur quelles données vous vous êtes fondé dans ce cas pour rédiger votre
7 rapport, à part vos connaissances personnelles ?

8 R. Maître, je suis content que vous ayez employé le mot « connaissances » — en tout cas, c'est ce
9 que j'ai entendu de l'interprète — et non pas « expérience », car mes connaissances sont plus
10 vastes que mon expérience.

11 Q. D'accord, Professeur, je maintiens le mot « connaissances ».

12 Alors, en plus de vos connaissances, quelles ont été les autres données qui vous ont permis de
13 rédiger votre rapport sans avoir fait une étude sur le terrain depuis 1914 (*sic*) ?

14 R. Depuis 1994, j'ai travaillé sur des manuscrits qui traitent de la genèse des langues
15 véhiculaires en Afrique centrale. Je dirai donc que, bien entendu, sans avoir été préoccupé en
16 particulier par cet événement, mais si on prend l'Afrique centrale comme une région — avec un
17 petit « c » — et les langues de cette région, eh bien, j'ai continué à être extrêmement actif à ce
18 moment en particulier... jusqu'à ce moment en particulier (*correction de l'interprète*).

19 Q. Merci, Professeur.

20 J'attends toujours ma réponse en ce qui concerne les données scientifiques qui vous ont fondé,
21 en dehors de vos connaissances, à rédiger ce rapport ?

22 R. Permettez-moi de réfléchir un instant, Maître.

23 Je suis troublé car, au moment même où je suis assis ici, je ne vois pas de données qui auraient
24 été nécessaires pour répondre aux questions de la Cour dans le mandat que j'ai reçu.

25 Peut-être, Maître, pourriez-vous me dire, selon vous, quelles ont été ou quelles auraient dû être
26 ces données ?

27 Q. Nous allons abréger ça.

28 Serait-il correct d'indiquer, à part vos connaissances, vous vous êtes fondé sur les données qui

1 vous ont été fournies par l'Accusation pour établir votre rapport ?

2 R. La réponse à cette question doit être « non » car le mandat comportait les questions,
3 comportait le sujet et les questions pertinentes sur lesquelles je devais me prononcer, il me
4 fournissait également des témoignages, des éléments historiques, et tout ceci que vous
5 connaissez sans doute, mais se repose sur ma connaissance — sur ma connaissance.

6 Si je dis que les gens de l'autre côté du fleuve, en RDC, ne connaissent pas... ne connaissent pas
7 bien le sango, que ce n'est pas une langue importante là-bas, c'est un fait qui, à mon sens, ne
8 peut être remis en question par personne. En tout cas... si, bien sûr, on peut le... on peut le
9 remettre en question, mais je ne pense pas qu'ils puissent le prouver. En tout cas, telle est mon
10 expérience. Ce sont des données.

11 Q. Passons.

12 Professeur, parlant d'expérience, dans la section consacrée à votre expérience, vous dites... La
13 version anglaise, c'est CAR-OTP-0064-0307. Vous dites ceci, Professeur. Vous dites que vous
14 vous êtes rendu à trois reprises en République démocratique du Congo, et pour la première fois
15 en 1953, et que vous avez passé plusieurs jours à Brazzaville en 1962.

16 Ma question est : quand vous êtes-vous rendu pour la dernière fois en République
17 démocratique du Congo et en République du Congo ?

18 R. Maître, quand vous faites référence à Brazzaville, ce n'était pas à Brazzaville ; j'étais à
19 Kinshasa en 1962. 53, à Libenge, de l'autre côté du fleuve par rapport à Mogoumba, 1953, puis
20 1962, puis 1900... 1972 ou janvier 73, ces deux mois... non, non... c'était en 1988, 1988, sans doute
21 durant l'été, oui, durant notre été. Donc, 1988, lorsque j'étais à Mobaye, et j'ai traversé le fleuve
22 pour voir si l'on utilisait le sango là-bas, et je m'y suis promené, et cetera. Donc, voilà quelles
23 sont les... les visites que j'ai effectuées en RDC.

24 Q. Bien, Professeur.

25 Vous dites qu'il y a de ça 20 ans. Et combien de temps... combien de temps vous êtes resté, avez-
26 vous séjourné en RDC, s'il vous plaît ?

27 R. Eh bien, je dirais qu'il y a eu trois jours, avec un objet, en d'autres termes, avec une curiosité
28 linguistique, avec une intention linguistique.

1 Q. Nous retenons donc trois jours, il y a 20 ans.

2 Professeur, dans la même section, vous dites ceci, qu'en plus de ces séjours, quand vous
3 expliquiez votre connaissance du lingala, vous dites qu'en plus de ces séjours vous avez
4 entendu des collègues parler les langues bantoues lors de connaissances linguistiques.

5 Vous vous rappelez de cette phrase de votre rapport, Professeur ?

6 R. Non pas que je me souvienne de cette phrase, mais je peux imaginer l'avoir dite. Je le dirais
7 aujourd'hui.

8 Q. D'accord, Professeur.

9 Corrigez-moi si je me trompe. À la lecture de votre rapport, il me semble que la base de vos
10 connaissances du lingala serait la visite effectuée il y a 20 ans à Kinshasa et les conversations
11 avec vos collègues lors des colloques. Corrigez-moi si me trompe et donnez-moi une meilleure
12 base, Professeur, s'il vous plaît.

13 R. Je n'aimerais pas ni confirmer ni infirmer ce que vous dites, Maître. Mais revenons-en à mon
14 expérience des langues bantoues. Et j'ai enseigné le swahili, non pas comme locuteur mais
15 comme linguiste, au collègue Smith, dans les années 60. Comme je l'ai dit l'autre jour, j'étais
16 directeur d'un programme linguistique pour les Peace Corps lorsqu'ils apprenaient le kinyanja
17 (*phon.*). Et ça, c'était également dans les années 60. J'ai une grammaire et un dictionnaire de
18 lingala que j'ai acquis dans les années 50 auprès de Malcom (*phon.*) Goffrey (*phon.*). Et si vous
19 voyez les marques apposées sur ces livres, manifestement, je les ai étudiés.

20 En d'autres termes, Maître, je ne voudrais pas mettre en cause ce que les uns et les autres
21 peuvent dire du lingala, mais avec ma propre connaissance, pour mon rapport, pour ce qui
22 nous occupe ici, je pense que ma connaissance du lingala est suffisante.

23 Q. Et je vous remercie, Professeur.

24 Vous n'avez pas répondu à ma question. Vous dites que vous ne pouvez pas répondre par oui
25 ou non ; je respecte cela.

26 Mais parlant toujours de la langue lingala, vous avez déclaré — c'est dans la transcription du
27 25 mars, transcription en temps réel, page 25, lignes 19 et 20, transcription française —, vous
28 avez déclaré ceci, Professeur : « Je suis désolé, je n'ai pas le même niveau de connaissance de

1 lingala, sauf sur son origine. » Cela est-il correct, Professeur ?

2 R. Non. Non, car je me suis contredit, visiblement, la semaine dernière, lorsque j'ai dit que je le
3 connaissais. Dans... dans la mesure où... dans la mesure où c'est différent d'une langue bantoue
4 normale. Donc, là, c'était une question concernant sa... mes connaissances de la grammaire. Mais
5 quand vous... si vous prenez cette déclaration hors contexte, quel que soit le contexte, eh bien,
6 en conséquence, cette déclaration n'est pas entièrement vraie.

7 Q. De toute façon, on va y revenir puisque nous allons en discuter, Professeur. Et là, vous
8 pourrez remettre le contexte que vous estimez comme étant le meilleur.

9 Alors, vous avez indiqué également — et vous venez de le dire — que vous avez enseigné le
10 swahili. Le parlez-vous, Professeur ?

11 R. Non. Non, je ne parle pas swahili.

12 J'ajouterais, lorsque j'ai dit que « j'enseignais le swahili », je l'ai enseigné en tant que linguiste,
13 c'est-à-dire que j'avais un manuel et j'expliquais la grammaire et la phonologie à des étudiants
14 à... au collège Smith.

15 Un instant, s'il vous plaît, je viens de me souvenir d'une autre langue, oui — dans les années 60,
16 une autre langue bantoue. Dans les années 60, j'aidais un homme et une femme qui portaient en
17 tant que missionnaires à un endroit en Afrique du Sud ; je les ai aidés avec le zoulou.

18 Q. Parlant du swahili, dans votre rapport, vous avez dit que vous avez essayé, sur la base de vos
19 connaissances swahili, d'expliquer ce que c'est que « Banyamulenge », et vous dites que vous
20 avez compris le « *ba* » — c'est le pluriel —, et « *mulenge* », ça signifie « enfant ». Est-ce que c'est
21 correct, Professeur ?

22 R. Veuillez m'excuser, Maître, je vais vous corriger. Je n'ai pas dit que j'expliquais la
23 signification du terme en swahili. Au contraire, ce que j'ai dit — autant que je me souviene —,
24 c'est que je comprends le terme sur le fondement de mes connaissances en sango et en langues
25 bantoues. Et j'ai dit... et ce n'est pas un point très important dans mon rapport, c'est une... un
26 aparté, une petite curiosité ; je me demandais ce que les Centrafricains comprendraient de ce
27 terme. Ils ne savaient peut-être pas ce que « *ba* » veut dire, ou « *nya* », mais « *mulenge* », ça veut
28 dire « enfant ». Alors, comment auraient-ils compris le terme ?

1 Mais ce n'est pas si important. Oui, d'un point de vue sociolinguistique, ça a pu avoir une
2 signification. Mais je n'ai « aucune » renseignement à ce sujet ; je n'ai jamais demandé à qui que
3 ce soit ce qu'il comprenait. De toute façon, ce n'était pas le swahili qui m'aidait en l'occurrence,
4 mais le fait que je voyais un préfixe bantou, en l'espèce.

5 Q. Je peux vous relire ce que vous avez écrit, mais ce n'est pas important.

6 En l'occurrence, Professeur, ce qui m'importe, ce n'est pas ce que les Centrafricains pensaient,
7 c'est ce que vous, linguiste, ayant donné cours de swahili, comment vous expliquez le terme
8 « Banyamulenge » ; et c'est ça qui m'a troublé. Voilà la raison pour laquelle je me suis attardé
9 là-dessus. Alors, vous confirmez que « *mulenge* », en swahili, veut dire « enfant », d'après vos
10 connaissances ?

11 R. Lors de mon voyage récent, j'ai appris, en parlant avec quatre étudiants adultes de la
12 province du Katanga, que Banyamulenge, quels que soient les tons que l'on emploie — et de
13 toute façon si l'expression est en swahili, il n'y a pas de ton —, il s'agit en réalité de Tutsis. Et ces
14 quatre personnes étaient d'accord sur le fait qu'il s'agissait de Tutsis et qu'ils s'étaient donné ce
15 nom en fonction d'une montagne qui... d'abord, ils n'ont pas dit... n'avaient rien à voir avec les
16 enfants, quelle que soit la prononciation, qu'on dise « *mulenge* » ou d'une autre manière, c'est le
17 nom d'une montagne ou une colline ou quelque chose dans cette région. Et ils ont donc choisi ce
18 nom pour se donner un nom en République démocratique du Congo.

19 Je ne sais pas si j'ai répondu à la question. Je vais m'en arrêter là. Je ne sais pas si vous souhaitez
20 que je précise les choses. Si c'est le cas, je le ferai avec plaisir.

21 Q. Professeur, je voulais juste vérifier votre niveau de connaissance de swahili, parce que nous
22 allons revenir là-dessus. Vous avez parlé de l'influence du swahili sur des langues
23 centrafricaines.

24 Pour votre information, « *mulenge* » ne signifie pas « enfant » en swahili.

25 J'ai une autre question à vous poser, s'il vous plaît. Dans la science sociolinguistique, qu'est-ce
26 que la structure d'une langue ?

27 R. Maître, puis-je en profiter pour vous corriger ? Veuillez excuser mon terme. Je n'ai jamais dit
28 que le swahili avait eu un impact sur les langues d'Afrique centrale. Une partie de son

1 vocabulaire a été adoptée en sango. Et dans l'article sur le swahili, j'ai décrit exactement ce que
2 j'entends par cela et comment les locuteurs swahili de l'est ont peut-être été présents autour du
3 fleuve Oubangui, et comment leurs termes ont été introduits en sango. Dans cet article, j'évoque
4 le fait qu'un prêtre, dans les années 1880... 1896, me semble-t-il, disait que le swahili était une
5 langue politique (*dit le témoin en français*), que le swahili était connu par tous les chefs — tous les
6 chefs importants le long du fleuve Congo. Donc, le swahili était une langue très importante à
7 l'époque, était presque une lingua franca.

8 Donc, je souhaitais dire cela parce que je souhaitais corriger votre compréhension de ce que j'ai
9 écrit concernant le swahili ; et je suis en mesure d'être très précis à ce sujet.

10 Maintenant, c'est votre question, si vous souhaitez que j'entre dans les détails, je suis prêt à y
11 répondre. Donc, la question était : « Que signifie la structure d'une langue ? » C'est bien cela,
12 Maître ?

13 Q. Professeur, nous aurons l'occasion de revenir sur ce que vous avez déclaré s'agissant de
14 l'influence du swahili sur certaines langues. Il y a des questions à ce propos, et vous me
15 corrigerez en son temps.

16 Maintenant, la question que je vous ai posée est une question, disons, d'ordre général ; c'est une
17 question scientifique. Je vous ai demandé de m'expliquer ce que c'était que la structure d'une
18 langue.

19 R. Eh bien, en réalité, il y a des structures. Mon collègue, Henry Allan Gleason Jr, un de mes
20 aînés, insistait beaucoup sur la structure phonologique. Et, autrefois, on pensait qu'il y avait la
21 structure morphologique et la structure syntaxique. Au cours des 30, 40 dernières années, les
22 linguistes parlent de la structure morphosynthaxique. On estime qu'il est préférable d'étudier
23 ces deux aspects d'une langue ensemble.

24 Sans pour autant entrer dans les détails, l'on pourrait dire que les structures, c'est un synonyme
25 de grammaire, mais c'est une réponse pour les non initiés, si je puis me permettre le terme.

26 Q. Professeur, est-ce que la morphologie d'une langue fait partie de la structure, ainsi que la
27 phonologie et la syntaxe ?

28 R. La morphologie oui. Veuillez m'excuser. Morphologie, oui, fait vraiment partie de la

1 structure d'une langue.

2 Q. La syntaxe aussi, en plus de la grammaire ?

3 R. Oui. Non, pas en plus de la grammaire. La syntaxe fait partie de ce qu'on appelle la
4 grammaire, de ce qu'est la grammaire. Bien entendu, la grammaire, comme la syntaxe, c'est le...
5 ce à quoi un linguiste aboutit. Un linguiste, je pourrais même ajouter, donne, confère une
6 grammaire à une langue, dans un certain sens, parce qu'il s'agit de quelque chose de théorique ;
7 et un linguiste peut ne pas être d'accord avec un autre linguiste et sa manière de décrire la
8 grammaire — cette même grammaire.

9 Q. Professeur, vous avez dit que s'agissant du lingala vous en avez étudié l'origine ; est-ce
10 correct ?

11 R. Oui. Oui, Maître.

12 Q. En avez-vous étudié la structure, la morphologie, la syntaxe, la grammaire ?

13 R. J'ai lu une grammaire.

14 Eh bien, Maître, en langue ordinaire pas très compliquée, la grammaire contient la phonologie.
15 Donc, je me suis intéressé à la... j'ai... j'ai appris la phonologie. Mais récemment, en écrivant cet
16 article sur le swahili, j'ai appris plus. J'ai étudié un livre de Mutingea (*phon.*) qui a comparé les
17 langues du Haut et du Moyen Congo. J'ai étudié la grammaire et la phonologie en lien avec un
18 article que j'écrivais pour une conférence sur les langues, à Leipzig, dans les années 1980...
19 Attendez un instant, j'aimerais revenir à votre question.

20 Vous me demandez si j'ai appris toutes ces choses. Alors, premièrement, j'ai lu une grammaire.
21 Dans les années suivantes, j'ai étudié d'autres aspects de la langue, en lien avec d'autres projets
22 de recherche que je menais. Ça, c'est la réponse brève et je vous prie de bien vouloir m'excuser
23 de ne pas... m'en être souvenu à temps.

24 Q. Professeur, s'il vous plaît, j'aimerais que nous soyons plus précis ; dans votre réponse le 25,
25 transcription en temps réel, à la page 25, lignes 19 et 20, s'agissant du lingala, vous dites
26 clairement... question de savoir si vous avez fait des études sur le lingala, vous dites : « Non,
27 non, j'en suis désolé, je n'ai pas fait... je n'ai pas le même niveau de... connaissance, sauf en ce qui
28 concerne l'origine. »

1 Voulez-vous dire par votre réponse actuelle que vous en avez étudié aussi la structure ? Si oui,
2 avez-vous publié ces études que vous avez faites sur le lingala ?

3 R. Maître, il faut que je revienne sur la déclaration que vous avez lue et souligner que la partie
4 qui dit : « avec le même niveau de connaissance », si je me cite avec exactitude. Pourriez-vous,
5 s'il vous plaît, relire ce passage, la première partie ?

6 Q. Vous avez raison, Professeur. Je devais le faire plus tôt.

7 Voici la question qui vous est posée : « Avez-vous, Professeur, la même connaissance du lingala
8 que “celui” pour que le sango ? »

9 Vous répondez : « Non, non, j'en suis désolé, je n'ai pas le même niveau de connaissance, sauf
10 que... sauf son origine. Mais en tant que langue, la grammaire, et cetera, non. Je ne parle pas
11 lingala — je ne... moi, je parle pas de celle-là —, je ne peux pas l'illustrer... l'utiliser pour illustrer
12 grand-chose. »

13 Voilà que vous nous apprenez que vous avez fait des études sur la structure du lingala. Et la
14 question que je pose maintenant : avez-vous publié ces études ?

15 R. Maître, je ne vois pas de contradiction ; je ne vois aucune contradiction.

16 Mon étude du sango ne dépasse pas mon étude du gbaya, sur lequel j'ai également écrit une
17 grammaire. Mais le gbaya est plus difficile et plus compliqué que le sango.

18 Donc, lorsque je dis que ma connaissance du lingala... de la structure du lingala est la même que
19 celle du sango... est facile parce que le sango est plus simple que le lingala et je peux faire des
20 observations qui seraient vraies du lingala sans pour autant avoir besoin d'être précis. Et je peux
21 dire que je connaissais... je... je connais assez bien le lingala pour pouvoir dire que c'est une
22 langue bantoue et surtout pour pouvoir dire que c'est une langue bantoue simplifiée. Et dans
23 mon domaine, ça n'est pas considéré comme étant à un niveau de connaissance faible.

24 Q. Que devons-nous retenir, Professeur ? Vous avez étudié le lingala, sa structure, sa
25 morphologie, sa phonologie, sa grammaire, sa syntaxe ; est-ce que c'est cela que vous voulez
26 que nous retenions ?

27 R. Eh bien, tout dépend de ce que vous entendez par le terme « étudié ». Je l'ai étudié.

28 Q. Avez-vous publié vos travaux à la suite de ces études, Professeur ?

1 Pardonnez-moi, Professeur, si on pouvait se mettre d'accord ; quand je parle de « étudié » en ce
2 qui vous concerne, ce n'est pas une étude comme le commun des mortels peut faire. En fait, je
3 m'adresse au linguiste. Son étude n'est pas la même que n'importe quel commun des mortels
4 peut le faire ; c'est de cette étude que je parle, de la réflexion et de la publication de ces
5 réflexions pour un apport à la science.

6 R. Oui, je vous remercie pour cette précision ou pour ce commentaire.

7 Moi, j'utilise le terme « recherche » pour cela — étude dans le sens de recherche avec un certain
8 objectif, pour étudier la syndaxe... la syntaxe, pour voir l'influence possible de langue, comme je
9 l'ai fait pour... le kituba, pour comprendre d'où vient le verbe « être » en sango. Et ma
10 conclusion est que cela vient du kituba ou c'est possible que ça vienne d'« iko » en swahili.

11 En tout état de cas... de cause, ça, c'est un objectif de recherche. Et puis, on découvre des choses
12 lorsque l'on mène des recherches.

13 Pour répondre à cette question, je voudrais... je voudrais répondre à votre question concernant
14 la publication éventuelle de recherche — je remplace « étude » par « recherche ».

15 Alors, vous m'avez demandé : « Est-ce que vous avez publié ? »

16 Eh bien, Maître, nous, les linguistes, nous travaillons très dur et nous sommes encouragés à
17 publier et nous aimons publier et nous devenons célèbres — peut-être certaines personnes
18 deviennent célèbres en publiant —, mais la plupart de ce que nous faisons n'est jamais publié.

19 La plupart de ce que nous faisons ne rentre même pas dans les archives. La plupart de ce que
20 nous faisons va à la corbeille. Mais cela fait... cela devient partie de nos connaissances. Lorsque
21 nous travaillons avec d'autres langues, alors que nous vivons et travaillons avec... avec d'autres
22 langues. Non, je n'ai pas publié sur le lingala parce que j'avais d'autres choses à faire et je n'ai
23 pas assez... même pas assez publié concernant le gbaya ou le sango. Et j'espère que quelqu'un va
24 aller dans mes archives pour terminer le travail de ma vie. J'en ai terminé.

25 Q. Professeur, pour les parties au procès et pour la Chambre, vos déclarations sur le lingala ne
26 seront donc appuyées que par ce que vous nous dites connaître, n'est-ce pas ?

27 R. Ça ne pourrait pas être fondé sur ce que je ne sais pas ; il faut que ce soit fondé sur ce que je
28 sais.

1 Q. Ce que vous savez, vous ne l'appuyez pas par les publications d'autres auteurs de vos
2 collègues, n'est-ce pas ?

3 R. Je ne suis pas d'accord avec cela, Maître.

4 Q. Est-ce que vous... est-ce que vous avez compris ma question, Professeur ? Vous permettez
5 que je la répète ; peut-être que j'ai été trop rapide.

6 Je veux dire ceci : pour le moment, dans cette enceinte, s'agissant du lingala, nous ne pouvons
7 que nous fier à ce que vous appelez vos connaissances scientifiques ; est-ce correct ?

8 R. Oui.

9 Q. D'accord. Mais vos connaissances scientifiques, sont-elles appuyées dans votre rapport,
10 s'agissant du lingala, des avis d'autres de vos collègues qui, eux, ont publié ?

11 R. Maître, je ne vois pas pourquoi il y aurait un problème. Je ne pense pas avoir dit grand-chose
12 sur la structure du lingala dans mon rapport.

13 M^e NKWEBE : Je le sais, Professeur. Je vais être honnête avec vous : j'aimerais connaître le
14 niveau de vos connaissances scientifiques sur le lingala. C'est pour cela que j'ai posé cette
15 question et je vous remercie.

16 Je pense qu'il est temps, Madame, qu'on fasse une pause.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Liriss.

18 Professeur, nous allons à présent faire une pause pour le déjeuner. Il est presque 13 h ; vous
19 aurez le temps non seulement de déjeuner mais également de vous reposer.

20 L'audience reprendra à 14 h 30.

21 Je vais demander à l'huissier de bien vouloir raccompagner le témoin hors du prétoire.

22 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

23 M. LE GREFFIER (interprétation) : *(Intervention non interprétée)*

24 *(L'audience, suspendue à 13 heures, est reprise à 14 h 34)*

25 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

26 Veuillez vous asseoir.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour. Bienvenue à tous, de
28 nouveau.

- 1 Je demanderais à l'huissier de bien vouloir faire entrer le témoin.
- 2 *(Le témoin est introduit au prétoire)*
- 3 Rebonjour, Professeur. Rebonjour. Bienvenue de nouveau.
- 4 LE TÉMOIN (interprétation) : J'étais presque endormi.
- 5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Eh bien, c'est bien de savoir que vous
- 6 avez pu vous reposer un petit peu. Certes.
- 7 Êtes-vous disposé à poursuivre ?
- 8 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je suis disposé à poursuivre.
- 9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Alors, je donne la parole à M^e Liriss.
- 10 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Et les interprètes s'excusent, mais personne n'a
- 11 respecté la règle des cinq secondes. Nous n'avons pas pu annoncer les orateurs.
- 12 M^e NKWEBE : Bon après-midi, Professeur.
- 13 LE TÉMOIN (interprétation) : Bon après-midi, Maître.
- 14 M^e NKWEBE :
- 15 Q. Nous allons poursuivre sur vos expériences personnelles. Selon des études sociolinguistiques
- 16 que vous avez menées en 82, 85, 90 à 91, sur l'origine et l'expansion du lingala, vous plairait-il
- 17 de nous dire quel serait le rayon d'expansion de cette langue ?
- 18 LE TÉMOIN (interprétation) :
- 19 R. Pardonnez-moi, Maître, mais je n'ai pas j'ai mené de recherche sur l'expansion du lingala.
- 20 Moi, mes recherches portaient, ou ont porté, sur l'expansion du sango.
- 21 Q. Professeur, vous avez étudié l'origine du lingala, n'est-ce pas ?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Vous avez donc dû étudier son extension.
- 24 R. Non, pardon, mais non. En fait, nous autres linguistes utilisons l'expansion d'une langue,
- 25 selon l'acception, disons professionnelle, selon le sens que nous-mêmes conférons à ce terme. Je
- 26 ne sais rien de... Bon. Non, ce n'est pas vrai, je ne peux pas dire que je ne sais rien. Je sais, bien
- 27 entendu, quelques éléments de l'expansion du lingala, parce que nous savons comment il était
- 28 utilisé, cette langue, dans la force publique (*en français dans le texte*), et cetera.

1 J'ai une certaine connaissance de l'expansion du lingala, mais je n'ai pas entrepris de recherche
2 en la matière. Et voilà ce que je voulais dire tout à l'heure.

3 Q. Avez-vous mené d'autres recherches ? Pour utiliser vos mots, avez-vous mené d'autres
4 recherches sur le lingala ? Au cas où tel a été le cas, qu'est-ce que ces recherches ont préconisé,
5 Professeur ?

6 R. J'essaie de me souvenir, parce qu'il m'arrive parfois d'oublier les choses.

7 Non, en fait, l'étude que j'ai faite sur le lingala était liée aux similitudes que cette langue pourrait
8 avoir avec le kituba, ou la possibilité qu'elle ait contribué au développement du sango. Mais je
9 n'ai pas mené d'étude en tant que spécialiste... ou de recherche en tant que spécialiste du
10 lingala. Je ne suis pas un spécialiste du lingala. Certains sont spécialistes du français ou de
11 l'espagnol, et cetera, mais... et il semblerait que moi, je suis un spécialiste du sango. Mais... mai
12 bon, ce n'est pas d'une grande dimension ; ce n'est pas très important.

13 Q. Merci, Professeur.

14 Très modestement, vous dites que vous n'êtes pas spécialiste du lingala, vous êtes plutôt rivé
15 sur le sango.

16 Comment, dans ces circonstances, êtes-vous parvenu à faire des comparaisons grammaticales
17 entre ces deux langues ? Je vous renvoie, si vous voulez bien, à votre
18 document CAR-OTP-0064-0583 ainsi qu'à la transcription du 25 mars en temps réel, page 32,
19 lignes 3 à 23.

20 Vous souhaitez que je repose la question, Professeur ?

21 R. S'il vous plaît. Les références, les numéros ne m'aident pas parce que moi, je n'ai que la
22 version anglaise de mon propre rapport.

23 Q. Je suis désolé, moi, je n'ai que la version française de votre rapport ; et c'est la page 0583.

24 R. Peut-être que le conseil peut répéter sa question, à ce moment-là, sans les références ; ça... ça
25 pourrait suffire.

26 Q. Je... je vais faire mieux, je vais répéter la question et je vous donne les références en anglais de
27 votre rapport.

28 Alors, pour l'anglais, les références c'est CAR-OTP-0064, à la page 0309.

1 La question est celle-ci : alors que vous faites montre d'une modestie en ce qui concerne vos
2 connaissances du lingala, comment avez-vous pu faire des comparaisons grammaticales entre
3 deux langues — l'une que vous maîtrisez et l'autre pour laquelle vous n'avez étudié que de
4 façon partielle ?

5 R. Avec tout le respect que je vous dois, Maître, il s'agit là d'une activité au... à laquelle bon
6 nombre de linguistes se livrent ; celle de comparer des données, que nous espérons toujours
7 véridiques, mais parfois non, de différentes langues. Et nous utilisons ces données pour
8 comparer lexicalement une langue, même la phonétique d'une langue ou... ou d'autres aspects
9 de la langue. On n'a pas besoin d'être spécialiste d'une langue donnée pour pouvoir en tirer des
10 comparaisons.

11 Donc, dans le cas présent, les comparaisons que j'ai faites se fondent sur des ouvrages que j'ai
12 consultés à la bibliothèque. Et je suis très fier de dire que la bibliothèque de l'université de
13 Toronto est extrêmement étoffée et présente bon nombre d'ouvrages sur les langues africaines.
14 Donc, j'ai pu y trouver tout ce dont j'avais besoin, aussi bien pour le lingala que pour le swahili.
15 Donc, mes comparaisons se fondent sur ces sources-là.

16 Q. Merci, Professeur.

17 Lors de votre audition, de votre déposition le 24 mars — c'est à la page 1 de la transcription en
18 anglais, lignes 26 à 28, et page 12, ligne 1 —, vous avez parlé d'une éventuelle publication d'une
19 étude que vous avez entreprise, d'une recherche que vous avez entreprise sur le... l'influence du
20 swahili sur certaines langues en Centrafrique. Je suppose que c'est le sango ou d'autres.

21 Pouvez-vous nous parler un peu en quoi elle consiste, de quoi parle cette étude ? Qu'avez-vous
22 découvert ?

23 R. Il y a trois parties, en fait, les trois parties habituelles du sango, qui auraient pu ou qui ont pu
24 ressentir l'influence des langues bantoues — la phonologie, par exemple. Et là, je m'appuie sur
25 le fait que les linguistes ont dit que la phonologie ainsi que la grammaire... étaient une version
26 simplifiée.

27 Alors, on s'est posé la question : quelle serait la version non simplifiée, le « mba », par exemple,
28 ou le « ba » qui, en version simplifiée, et selon certains linguistes... est donc la version simplifiée.

1 Mais il y a même certains linguistes, spécialistes du kru (*phon.*) ou du sénégalais, qui expliquent
2 qu'ils n'ont pas ces sons. Et donc, dans ce document, moi, je défends la thèse qu'à travers la
3 recherche et non pas à travers ma propre expérience, mais à travers par exemple la lecture de
4 l'excellente étude de Mutingales (*phon.*), de ce qu'il appelle les « langues de la rivière », eh bien,
5 que ces langues disposent de ces sons.

6 Et je prouve, en tout cas, je démontre avec... à partir de ma recherche historique, dont une partie
7 a été menée ici et en Belgique et ailleurs, que les gens de cette région, la région équatoriale, ont
8 été importés, en tout cas, forcés de se rendre vers le bassin de la rivière Oubangui. Voilà ce que
9 je défends, voilà ce que j'argumente dans ce document, document qui est en cours de
10 publication. Je ne sais pas si ça sera finalement par une version électronique ou sur papier, je ne
11 sais plus, mais enfin, en tout cas, ça va être publié.

12 Et pour ce qui concerne la grammaire, j'en ai parlé ce matin, j'étais intéressé par l'origine du
13 verbe « être », d'où vient-il, parce que ce verbe n'apparaît pas dans le mbangi. Il y a un verbe
14 « être » dans cette langue, mais comment est-il arrivé, comment est-il apparu ?

15 Alors, mes recherches m'ont mené vers l'Ituba, et ce n'est qu'après que j'ai appris, et d'ailleurs ça
16 a été confirmé par l'un des témoignages des témoins, que « *iko* » s'utilisait exactement pareil
17 qu'il est utilisé dans le sango. Donc, tout ça, c'est une question de grammaire.

18 Il y a autre chose que j'ai senti, c'est que la grammaire bantoue, la syntaxe a influencé le sango.
19 Mais bon, ça, pour explorer cette voie-là, ça me demanderait encore dix ans de ma vie, et je n'ai
20 pas ces dix ans. Mais ce que j'ai lu des langues bantoues et ce que je vois, les différences entre le
21 sango et ces langues sources me font dire que, eh bien, ça ressemble à une influence. Par
22 exemple, il y a la préposition « *na* ». Je crois que le lingala a deux... deux prépositions, et le « *na* »
23 s'utilise de bien d'autres façons, en plus d'être une préposition.

24 Alors, en... non, en mbangi, on l'use de manière rare, par exemple, ou peu fréquente. Par
25 exemple, on dit « *mbigwe yaka* », « Je vais jardiner ou travailler la terre », mais normalement, on
26 utiliserait le « *na* » en sango, c'est-à-dire « Je vais — en quelque sorte — vers le jardin ou
27 jardiner ».

28 Alors, je crois que peu importe comment on peut arriver à cette conclusion, mais je crois que les

1 langues bantoues ont influencé la syntaxe sango, essentiellement parce que le sango en soi n'a
2 pratiquement pas de grammaire syntaxique.
3 Donc, voilà, ce sont les trois points : phonologie, grammaire et lexicologie.
4 Lorsque j'ai commencé à étudier l'origine du sango, je n'avais aucune idée que les langues
5 bantoues auraient pu être impliquées, pour ainsi dire, dans ces origines. Alors, j'ai pensé, mais
6 d'où viennent tous ces mots bantous ? Eh bien, l'explication la plus courante pour ça, c'est dire :
7 « Bon, c'est du lingala. » Et alors, on trouve dans l'excellent dictionnaire Bukios (*phon.*) de
8 1978 la liste des mots en sango que lui-même et ses... deux collaborateurs centrafricains...
9 comment s'appelaient-ils... Diki Dikidi (*phon.*) et un autre dont j'ai oublié le nom... enfin bref,
10 des Centrafricains qui étaient apparemment d'accord pour dire que ces mots venaient du
11 lingala. Eh bien, oui, oui, ce sont des mots lingala, mais d'où viennent-ils avant d'arriver au
12 lingala, d'où les a obtenus le lingala ? Parce qu'il n'y avait pas de lingala avant le lingala, donc
13 d'où ils viennent ? Donc, le lingala a bien dû obtenir ces mots-là d'ailleurs.
14 Et voilà comment on travaille en matière de recherche de linguistique historique.
15 Donc, la démonstration que je fais de ce qui est en sango, qui provient de cette recherche qu'on
16 appelle recherche bibliothécaire, bon, ce n'est pas de la recherche sur le terrain, c'est de la
17 recherche dans les livres, on étudie les livres les uns après les autres, on réfléchit à ces choses-là.
18 Par exemple, le mot pour « père », on pourrait penser que c'est évident, « *baba* ». Eh bien non. En
19 swahili, par exemple, c'est « *baba* », et non pas « *baba* ». Et « *mama* », en sango, on m'a expliqué
20 que c'était... en swahili que c'était « *mama* », donc avec l'accent sur la première syllabe. Voilà le
21 genre de petites choses sur lesquelles on peut réfléchir lorsque l'on compare de manière très
22 attentive les différentes lexicologies des différentes langues.
23 Q. Merci, Professeur.
24 Je sais que ma question vous poussait à faire un développement de votre domaine de
25 prédilection. Maintenant, je souhaiterais vraiment que nous soyons courts et concis, si vous
26 voulez bien.
27 Donc, Professeur, finalement, selon votre connaissance de l'écologie langagière de la RCA, est-il
28 possible à un interlocuteur sango de faire la différence entre le swahili et le lingala ?

1 R. Non, je ne le crois pas. Non, je ne pense pas que ça ferait de différence.

2 En fait, et j'aimerais profiter de l'occasion pour apporter une correction à mon rapport dont j'ai
3 pu en lire une partie pendant la pause, j'ai dit que les forces militaires du MLC auraient parlé
4 lingala. Mais à la réflexion, et après mes conversations avec ces Congolais à Bangui, je crois que,
5 de fait, ils parlaient une autre langue, peut-être même plusieurs langues différentes dont l'une
6 d'elles serait le swahili, mais certains n'avaient appris, et je le dis dans le rapport, certains
7 avaient appris un peu de lingala.

8 Donc, pour répondre en particulier à votre question « Est-ce que des Centrafricains pourraient
9 faire la distinction entre le swahili et le lingala ? », je dirais que c'est peu probable.

10 Q. Vous apportez un correctif à votre rapport. Vous dites que les militaires du MLC ne parlaient
11 pas exclusivement, d'après vous, lingala, mais aussi swahili. D'autre part...

12 R. Et sans aucun doute, d'autres langues aussi, au moins une autre langue.

13 Q. D'accord.

14 Ma question est la suivante : pourquoi les témoins n'ont pas fait état de ces autres langues — en
15 tout cas, à ma connaissance, jusque maintenant, un seul ? Pourquoi les témoins n'ont fait état
16 que de la langue lingala ?

17 R. Je souhaiterais répondre à cette question...

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) :

19 Monsieur Badibanga.

20 Monsieur le Professeur, un instant, je vous prie.

21 M. BADIBANGA : Madame le Président, j'ai le sentiment que l'on demande au témoin s'il sait ce
22 qu'il s'est passé dans la tête des témoins lorsqu'ils ont donné une information à la Chambre. Je
23 crois qu'il n'est pas dans... il n'appartient pas à l'expert de nous dire ce qui se passait
24 effectivement dans l'esprit des personnes et pourquoi elles n'ont pas dit un nom plutôt qu'un
25 autre. Je vous remercie.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss, si vous ne souhaitez pas
27 poser la question en termes aussi spéculatifs, peut-être pourriez-vous la reformuler ? Telle
28 qu'elle est posée, l'Accusation a raison, c'est une question spéculative.

1 M^e NKWEBE : C'est correct, Madame.

2 Q. Professeur, vous venez de dire que ce n'était pas seulement le lingala qui était parlé, mais
3 aussi le swahili et peut-être d'autres langues. Ma question est la suivante : savez-vous pourquoi
4 les Centrafricains n'ont retenu que le lingala à cette question ? Savez-vous s'ils ont assimilé au
5 lingala toutes ces autres langues ?

6 LE TÉMOIN (interprétation) :

7 R. Maître, je vais commencer par vous répondre... ou pour vous répondre, en lisant ce qui figure
8 dans le mandat sur ce point.

9 Dans mon rapport, sur la toute première page, dans quelle mesure — on m'a demandé — « si »
10 les Centrafricains pouvaient reconnaître comme langue congolaise le lingala, et comme une
11 langue congolaise en particulier. Il me semble — en tout cas, j'ai compris cette question —, et j'ai
12 dit donc dans mon analyse, dans mes études, dans ma réflexion, j'ai mené tout cela pour y
13 répondre.

14 La première chose est qu'au moment de ces... tout ce chaos où les gens étaient tués, où les actes
15 de violence étaient commis, il n'y avait pas besoin de discriminer, de distinguer entre les
16 différentes langues.

17 Tout ce que les Centrafricains avaient besoin de faire, en parlant de ces gens qui faisaient ceci ou
18 cela, pour les identifier comme parlant une langue qui n'était pas de Centrafrique et qu'ils aient
19 connu ou pas le swahili ou le tutsi ou toute autre chose, ce n'était pas nécessaire ; le... la langue
20 précise n'était pas nécessaire mais elle... elle avait une consonance différente. Peu importe que la
21 syntaxe ou même son vocabulaire aient été différents ; à l'oreille, c'était différent, l'intonation,
22 le... le schéma des voix étaient différents — tout ce qui parfois contribue évidemment à...
23 l'identification d'une langue. Et beaucoup d'entre eux savaient que les gens de l'autre côté de la
24 rivière, tout au long de la rivière, eh bien, nombre d'entre eux savaient que le lingala était leur
25 langue, tout comme le sango était notre langue.

26 Et puis, certains ont peut-être du coup présumé que : « Ah, mais ils parlaient le lingala. »

27 Donc, je pense qu'ils parvenaient à des conclusions exactes quant aux différences linguistiques,
28 l'identité de cette langue là-bas qui dans nos... dans nos termes, ils le savaient, c'étaient des

- 1 langues bantoues à l'oreille et différentes en termes de vocabulaire — différentes du sango.
- 2 D'ailleurs, en 1994, j'ai fait des études de terrain, je ne sais pas si j'y fais référence dans mon
- 3 rapport, mais j'ai passé une semaine parmi les Muhe (*phon.*) sur la rivière Ngidi (*phon.*) ; ce
- 4 sont... c'est un peuple de la rivière qui vit tout juste à quelques centimètres au-dessus du niveau
- 5 de l'eau. Leur langue est le muhe (*phon.*) qui est lié au lingala. Et j'ai relevé un grand nombre de
- 6 données linguistiques. Et le missionnaire qui m'accueillait là-bas, qui m'hébergeait, me disait :
- 7 « Vous entendez ces enfants là-bas, ils parlent le muhe (*phon.*) mais ils parlent une variété du
- 8 muhe (*phon.*) qui est influencé par le lingala. »
- 9 Donc, je vous fais part de cette expérience, le fait que moi, j'ai écouté pendant cinq jours une
- 10 langue bantoue de l'autre côté de la rivière.
- 11 Et les Centrafricains auront eu ce type d'expérience, une expérience orale qui leur permet de les
- 12 identifier, eux, par opposition à nous.
- 13 Q. Je vais reprendre votre déposition sur cette question, Professeur.
- 14 C'est à la page 59, je pense à partir de la ligne 13.
- 15 Vous dites qu' « il était indifférent, et cela n'était même pas nécessaire pour le Centrafricain de
- 16 savoir que c'était le lingala, quelle que soit la langue parlée. Le plus important était d'assimiler
- 17 cette langue à des étrangers et spécialement aux étrangers qui viennent de l'autre côté de la
- 18 rivière » ; est-ce bien cela votre déclaration, Professeur ?
- 19 R. Non, Maître. C'est une paraphrase de ce que j'ai dit, à moins que vous ne lisiez quelque chose
- 20 que j'ai pu dire.
- 21 Q. Je n'ai pas relu, j'ai retenu l'idée. Et si elle n'est pas exacte, je repose ma question : puisque
- 22 d'autres langues étaient parlées, d'après vous, par les soldats MLC ; la question que je vous
- 23 avais posée était celle-ci : pourquoi ou savez-vous pourquoi les Centrafricains ont assimilé
- 24 toutes ces langues... non, savez-vous pourquoi les Centrafricains n'ont parlé que de la langue
- 25 lingala ? C'est ça, la question que je vous avais posée. Pouvez-vous s'il vous plaît, Professeur,
- 26 me donner une réponse succincte là-dessus ; si vous ne pouvez pas le savoir, vous dites que
- 27 vous ne le savez pas ?
- 28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) :

1 Monsieur Badibanga.

2 M. BADIBANGA : Je suis désolé, Madame le Président, je ne veux pas interférer dans le cours
3 de l'audience. Simplement, de nouveau, il me semble que l'on repose la question sur laquelle
4 vous aviez pris position il y a quelques minutes — la question, si je lis le *transcript* que j'ai
5 devant les yeux : « Savez-vous pourquoi les Centrafricains, et cetera ».

6 Je ne crois pas que le professeur soit en mesure de nous dire pourquoi les Centrafricains ont dit
7 que c'était du lingala ou autre chose. Je vous remercie.

8 M^e NKWEBE : Pardonnez-moi, Madame.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Oui, Maître.

10 M^e NKWEBE : J'ai reformulé ma question. Dans un premier temps, elle était spéculative. C'est
11 pour cela que j'ai reformulé en demandant au... au professeur s'il sait. Et là, ce n'est pas une
12 question spéculative ; le professeur peut dire « je ne sais pas » ou « je le sais pour telle et telle
13 raison ».

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je suis tout à fait d'accord avec M^e Liriss,
15 le témoin, au vu de l'étendue de ses connaissances, peut répondre à la question.

16 LE TÉMOIN (interprétation) : Ma réponse est que oui, je pense qu'un très grand nombre de
17 personnes à Bangui peuvent et font le lien entre le lingala et la République démocratique du
18 Congo.

19 Cette réponse est confirmée par une précédente déclaration — une déclaration que j'ai faite ce
20 matin, et qui figure dans mon rapport —, selon laquelle les Centrafricains, et probablement les
21 Africains sur tout le continent, sont sensibles, sensibilisés à l'existence de telle, telle et telle
22 langue. Cette rivière-là, ce fleuve, n'est pas très large au niveau de Bangui. Ce fleuve est
23 différent. Les gens sont différents. Ils parlent une langue différente. Leur langue est le lingala et,
24 bien entendu, ils ne savent pas combien de langues il y a dans la République démocratique du
25 Congo — 300, 400. Ils ne savent rien de ces langues, mais le lingala, ils savent et ils l'associent —
26 je n'ai pas fait d'études —, mais, pour moi, en ayant parlé à ces personnes, il est évident qu'ils...
27 qu'elles savent que le lingala est parlé là-bas, et qu'il est aussi important là-bas que le sango l'est
28 pour nous.

1 Q. Je suis désolé, Professeur, je pense que c'est moi qui me suis mal exprimé, mais ma question
2 demeure : pourquoi, alors que les soldats du MLC, s'il s'agit bien d'eux, parlaient plusieurs
3 langues, c'est seulement le lingala qui a été identifié par les agresseurs ?

4 R. Premièrement, certaines personnes ont dû reconnaître certaines parties de la langue.
5 Manifestement, de nombreuses personnes ont entendu ce mot « *yaka* », « *yaka* », qui est du
6 lingala.

7 Je répète : de nombreuses personnes étaient familiarisées avec... le chauffeur de la CCI, nous
8 étions dans la voiture, on écoutait la radio, il y avait une chanson que chante le témoin, et il a
9 dit : « Ça, c'est du swahili. » (*Citation swahili*) je ne sais pas ce que ça veut dire, mais il
10 connaissait, il savait que c'était une chanson de swahili. Je ne sais s'il en connaissait les paroles.
11 Mais il était centrafricain, un gbya de Mbarati (*phon.*) qui connaissait le swahili ; il pouvait
12 l'identifier. Bien.

13 Vous m'avez demandé pourquoi ils auraient fait un lien entre le lingala et les gens là-bas. Eh
14 bien, je suis désolé, mais pour moi, c'est tellement évident que ces gens, là-bas, parlent lingala.
15 Et que si vous ne savez pas quelle langue ils parlent, eh bien, ils parlent le lingala.

16 Et ce qui est important, ce n'est pas le fait qu'ils parlaient lingala, mais qu'ils parlaient comme
17 des gens de là-bas, qu'ils venaient de là-bas. Et bien sûr, ils portaient des uniformes et il y avait
18 d'autres choses qui les caractérisaient en tant que soldats.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss, pardon de vous
20 interrompre, mais M^{me} le juge Aluoch souhaite poser une question de suivi.

21 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Je suis vraiment désolée. Je lis la transcription en
22 temps réel, la version en anglais, à l'instant, qui figure à l'écran, en page 60, à commencer par la
23 ligne 3... pardon, page 61. Voilà votre question, Maître Liriss : « Excusez-moi, Professeur,
24 peut-être ne me suis-je pas exprimé clairement, ou suffisamment clairement, ma question
25 demeure : « Pourquoi... puisque les soldats du MLC, si nous parlons vraiment d'eux, parlaient
26 plusieurs langues, comment se fait-il que seul le lingala ait été identifié comme étant la langue
27 des agresseurs ? » Monsieur... Maître Liriss, je voudrais savoir s'ils avaient la référence dans la
28 transcription du passage auquel il a été dit que les soldats du MLC parlaient plusieurs langues

1 et que seul le lingala aurait été reconnu comme la langue des agresseurs. Je ne l'ai pas en tête,
2 mais peut-être l'avez-vous. Je vous remercie.

3 M^e NKWEBE : Madame, votre Honneur, c'est beaucoup plus tôt — les paragraphes précédents.
4 À la question que j'ai posée au professeur de savoir si les interlocuteurs centrafricains étaient
5 capables de distinguer le swahili du lingala, le professeur m'a dit qu'il rectifiait une partie de
6 son rapport. Et que ce n'était pas seulement le lingala qui était parlé par les agresseurs, il y avait
7 aussi plusieurs autres langues. C'est pour cela que j'ai posé la question : dans ces circonstances,
8 pourquoi est-ce seulement le lingala qui est identifié et non pas les autres langues ? C'est... Je
9 vais vous donner les références, si vous voulez bien.

10 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Merci, Maître Liriss, car je cherche encore. Mais si
11 vous me les communiquez, bien entendu, j'en prendrai note. Merci.

12 LE TÉMOIN (interprétation) : J'ai la réponse à cette question, finalement.

13 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) :

14 Q. Très bien, alors je vais prendre la réponse auprès de vous, directement.

15 LE TÉMOIN (interprétation) :

16 R. Souvenez vous que je suis un linguiste. Et je parle au vu de mes propres connaissances, de
17 mon cursus. Les Centrafricains n'ont pas ce cursus et cette connaissance. Ils ne savaient pas que
18 ces personnes qui traversaient le fleuve avec leurs fusils et leurs autres armes, ils ne savaient pas
19 que ces personnes parlaient des langues différentes. En ce qui les concerne, c'était simplement
20 un grand groupe, un gang. Et eux, les gens de là-bas, parlaient lingala.

21 Si les Centrafricains avaient envahi le Congo, les Congolais auraient dit qu'ils parlaient tous
22 sango, alors même que certains d'entre eux seraient venus de l'intérieur des terres où l'on parle
23 d'autres langues. Voilà quelle est la réponse à ma question.

24 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Merci beaucoup.

25 M^e NKWEBE : Madame, les références que... dont nous avons besoin, c'est à la page 57, de la
26 ligne 8 à 17 de la version française.

27 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Merci, Maître Liriss. Je crois avoir obtenu la réponse
28 directement de M. le Professeur, mais j'ai noté les références que vous avez données.

1 LE TÉMOIN (interprétation) : Maître, et vous, Madame, je souhaiterais présenter des excuses et
2 le fait que mes décibels, ma voix, parfois, augmente un petit peu. Dans ce contexte, j'avoue que
3 ma voix évolue. Il faut... je vais essayer de me calmer. J'espère que vous n'êtes pas choqué,
4 Maître.

5 M^e NKWEBE : Absolument pas, Professeur. Absolument pas, vous pouvez être tranquille. C'est
6 moi qui ai peur de vous choquer avec mes questions, plutôt.

7 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss, pendant que vous vous
9 entretenez avec votre équipe, je profite de l'occasion pour poser une question d'éclaircissement,
10 si je puis dire.

11 Q. Je lis, Monsieur le Professeur, ce que vous venez de dire. Selon vous, en ce qui concerne... en
12 ce qui les concerne, la République centrafricaine, eh bien, le MLC n'était rien d'autre qu'un...
13 « un gang », un grand gang, ou « groupe, et eux parlaient le lingala ». Lorsque vous avez dit ça,
14 vous vouliez en partie corriger votre rapport en disant que l'agresseur ne parlait pas que le
15 lingala mais plusieurs langues. Et en conclusion, que, probablement, les Centrafricains, parce
16 qu'ils n'ont pas le même cursus et la même connaissance que vous avez, eh bien, ils les ont
17 perçus, les autres, comme étant ce grand gang venant de la RDC et en conséquence, parlant
18 lingala.

19 Un peu plus tôt, dans votre témoignage, et je n'ai pas à l'instant la référence sous les yeux, mais
20 je peux essayer de la trouver, il a été dit, par vous-même, que... qu'en République centrafricaine
21 on pourrait, en principe, être en mesure de reconnaître le lingala car les Centrafricains ont la
22 musique, la radio, les Congolais qui vivent à Bangui. Et ma question est la suivante : ces
23 deux affirmations sont-elles compatibles ? Donc, les Centrafricains sont-ils en mesure de
24 reconnaître le lingala ou est-ce qu'ils supposent que ces agresseurs parlaient le lingala
25 simplement parce qu'ils venaient de RDC ?

26 LE TÉMOIN (interprétation) :

27 R. Madame le Président, je pense que ces deux affirmations sont compatibles.
28 Malheureusement, nous faisons des généralités, nous n'avons pas de pourcentages. Donc,

1 quand je parle, je dis qu'ils reconnaissent, ils savent probablement. Et, quoi qu'il en soit, je ne...
2 je suggère des pourcentages. Donc, un certain nombre de personnes à Bangui ou ailleurs
3 auraient une note de 100 à un test, et d'autres ne le reconnaîtraient pas, mais parviendraient à la
4 conclusion que parce que c'est un groupe qui vient en tant que force — et j'ai utilisé le mot de
5 *gang*, excusez-moi, je n'aurais pas dû employer ce mot un peu familier. Par ailleurs... mais
6 puis-je profiter de cette occasion pour corriger une affirmation qui a été faite ici et là. J'ai dit et
7 j'ai corrigé que l'on avait dit — et j'ai corrigé dans mon rapport — qu'ils parlaient swahili. Je
8 pense que je l'ai dit, et qu'ils parlaient probablement swahili. Encore une fois, les pourcentages :
9 combien d'entre eux, je n'en sais rien. Combien ? D'après ces Congolais, ils m'ont dit que les
10 Banyamulenge parlaient swahili ; comment le savent-ils, je n'en sais rien. Mais telle était leur
11 conclusion sur la base de... de leurs propres preuves. Est-ce que, de fait, ils parlaient swahili
12 entre eux, au sein des forces MLC ? Combien ? Je n'en sais rien.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur le Professeur,
14 pour cet éclaircissement.

15 Maître Liriss.

16 M^e NKWEBE : Professeur, je me réfère à votre déclaration CAR-OTP-0064, à la page 0306 — je
17 vous donne les références anglaises.

18 Vous dites que, quand la mission vous a été confiée par le Bureau du Procureur, vous ne
19 connaissiez pas en détail l'existence d'un conflit armé en RCA — de 2002 à 2003. Que le seul
20 conflit que vous connaissiez, c'était celui de 1996 entre les dirigeants centrafricains ; vous vous
21 souvenez de cela, Professeur ?

22 LE TÉMOIN (interprétation) :

23 R. Oui, je n'avais pas connaissance du dernier conflit... de ce dernier conflit. Ma femme, après
24 54 ans de mariage, venait de décéder, et je n'étais pas très au courant de l'actualité.

25 Q. À partir de cela, Professeur, ma question est : comment avez-vous été en mesure
26 d'entreprendre une étude sociolinguistique experte et précise, sur un conflit dont vous ignoriez
27 l'existence, en un si bref laps de temps et sans être sur le terrain — disons à plus de
28 8000 kilomètres de là ?

1 R. Maître, j'ai entrepris cette mission avec une conscience claire, c'est-à-dire pour... à la
2 recherche d'aucun avantage personnel.

3 Je remarque d'ailleurs que la CPI, en question financière, n'est pas très rapide.

4 Mais j'ai eu l'impression que ce que l'on demandait était quelque chose de relativement... ou
5 plutôt, quelque chose qui était dans mes capacités, dans la mesure de mes compétences en tant
6 que linguiste africaniste et pidginiste.

7 Le document que j'ai ici en anglais, et que j'ai lu il y a quelques instants, est quelque chose... le
8 mandat que j'ai ici (*se reprend l'interprète*) et que j'ai en anglais, et me semblait être quelque chose
9 que je pouvais faire sans aller sur le terrain. Ça aurait été une bonne chose, mais je ne sais pas ce
10 que j'aurais appris. À l'époque, je ne savais pas ce que je demanderais à des personnes en
11 particulier pour répondre aux questions qui m'étaient posées à moi.

12 Q. Professeur, la descente sur le terrain est une chose parmi tant d'autres. Mon problème c'est :
13 vous ne connaissiez pas l'existence de ce conflit qui était achevé depuis plus de six ans, si je me
14 trompe, lorsqu'on vous a donné le mandat. C'est pour cela que je pose la question de savoir
15 comment vous avez pu mener une telle étude, aussi précise d'ailleurs, puisque vous tirez une
16 conclusion, à la fin, sur un litige que vous ne connaissiez pas.

17 R. Pour cela, Maître, je n'avais pas besoin d'entendre les coups de feu. Je n'avais pas besoin
18 d'avoir... de voir des femmes être violées ; je n'en avais pas besoin. J'avais besoin de savoir
19 certaines choses sur les langues et j'avais l'impression d'en savoir pas mal sur l'image
20 sociolinguistique de ce croisement géographique particulier.

21 Q. Merci, Professeur.

22 Dans... aux mêmes références, vous affirmez que c'est à travers des documents fournis par le
23 Bureau du Procureur et sur vos recherches sur Internet que vous avez pu vous faire une idée
24 précise sur ce conflit. Ma question est celle-ci : en vous fondant sur les documents de
25 l'Accusation, s'agissant d'un conflit dont vous ignoriez, avant d'être saisi, l'existence —
26 pardonnez-moi ma question —, aviez-vous conscience... saviez-vous, plutôt, que votre analyse
27 risquait d'être partielle ?

28 R. Maître, je ne peux répondre qu'en disant que tout est incomplet. Certains d'entre nous font de

1 leur mieux et certains d'entre nous, comme j'ai tenté de le faire avec mes interprétations de
2 l'origine du lingala, du kitumbo et du sango, et je pense que... j'en ai raison, j'en suis arrivé à des
3 conclusions qui me semblent être les justes... justes pour l'instant, et je... mais je n'en ai pas
4 terminé pour autant.

5 Q. Merci, Monsieur le Professeur.

6 À la page 0308 — c'est toujours le numéro CAR-OTP-0064-0307 — de votre rapport... À la
7 page 0308, vous indiquez que les citoyens de la RDC et de la République centrafricaine savaient
8 qu'une langue nationale était parlée dans leur pays et dans le pays voisin, parmi lesquelles...
9 pardon.

10 Pardonnez-moi, Professeur, ce n'est pas à ce niveau. C'est plutôt CAR-OTP-0580... la version
11 anglaise, c'est bien ça, 0307.

12 Vous indiquez que les... les protagonistes des événements sur le plan sociolinguistique étaient
13 locuteurs d'au moins une des langues suivantes, parmi lesquelles le lingala, le français et le
14 sango. Ma question... mes questions sont celles-ci à partir de cette affirmation, je pense que vous
15 y avez répondu quand même partiellement, mais je vous la pose : pourquoi n'avez-vous pas
16 pris en compte notamment l'arabe qui était une langue parlée aussi par ces protagonistes, en
17 l'occurrence, les rebelles de M. Bozizé ?

18 R. Avez-vous terminé ? Est-ce que vous m'avez posé la question ? Est-ce que c'est à moi d'y
19 répondre ?

20 Q. Oui, Professeur. Si vous le souhaitez, je peux répéter.

21 R. J'ai compris que la question était pourquoi je n'ai parlé que de ces trois langues. J'aurais pu
22 préciser cette affirmation en disant : « au moins ces trois langues ». Mais bon, je ne l'ai pas fait.
23 Et pourquoi pas d'autres langues ?

24 Et ensuite, vous avez cité, par exemple... comme exemple l'arabe. Mais l'arabe se trouve au nord
25 et les soldats viennent du sud, donc, jusqu'à maintenant, tout le débat concerne le fleuve
26 Oubangui et la RDC. Il n'y a pas eu de débat concernant les forces de Bozizé.

27 En fait, après avoir envoyé ce rapport, je réfléchissais à comment... je me suis dit que peut-être
28 je n'avais pas assez parlé des autres. Qu'en était-il des forces de Bozizé ?

1 Eh bien, je n'étais pas en mesure d'en parler, me semble-t-il, parce que je n'en... je n'en savais pas
2 assez concernant le vrai contact. D'après ce que j'ai lu dans les rapports, les affrontements entre
3 les forces de Bozizé et les forces de Bemba, dont.. excusez-moi, oui... étaient rares et n'étaient
4 pas de longue durée. J'ai eu l'impression, dans ce que j'ai lu, que les forces du nord n'étaient pas
5 aussi engagées dans le conflit que les forces congolaises. Donc, ma première affirmation est que
6 je n'avais pas assez de renseignements et mon impression que les rencontres n'étaient pas aussi
7 importantes et de durée aussi longues. Donc, je n'ai pas pris... je n'ai pas tenu compte de l'arabe
8 et d'autres langues que les soldats auraient pu parler, parce qu'ils auraient pu parler d'autres
9 langues.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss, si vous me permettez.
11 Professeur, au début de votre réponse, à la ligne 14, vous avez dit : « J'ai compris que la question
12 était : pourquoi je ne n'avais mentionné que ces trois langues. J'aurais pu préciser cette
13 affirmation en disant : "au moins ces trois langues, et cetera, mais je ne l'ai pas fait". »
14 Je voudrais simplement vous rafraîchir la mémoire en disant que vous l'avez fait dans la même
15 phrase qui est mentionnée par la Défense. Vous avez dit : « une ou plus des trois langues
16 suivantes, entre autres. » Donc, vous aviez été tout à fait précis.

17 Maître Liriss, vous pouvez poursuivre.

18 M^e NKWEBE :

19 Q. Professeur, dans le développement que vous venez de faire, sauf si je me trompe, vous dites
20 vous n'aviez pas assez de renseignements — c'est la page 21, je pense, lignes 26, 27 —, vous
21 n'aviez pas assez de renseignements sur le conflit.

22 Ma question est celle-ci, Professeur : savez-vous si votre rapport d'expertise, basé sur des
23 éléments sur lesquels vous n'avez pas assez de renseignements... ah oui, c'est la page 70... sur
24 lesquels vous n'avez pas assez de renseignements, savez-vous si un tel rapport peut avoir un
25 poids scientifique ?

26 R. Je vous... je vous prie de bien vouloir m'excuser, je ne comprends pas la question. La question
27 concerne-t-elle le rapport ou concerne-t-elle les combats ? Je ne comprends pas de quoi parle
28 votre question.

1 Q. Professeur, il nous reste 15 minutes. Je pense que si vous vous sentez fatigué, vous pouvez
2 demander à la Chambre ; on pourra postposer l'interrogatoire. Mais si vous estimez que vous
3 avez la forme, laissez-moi vous reposer cette question.

4 Mais avant ça, vous préférez qu'on continue ?

5 R. J'aimerais répondre à cette question mais, en fait, j'allais demander aux juges si nous
6 pourrions faire une pause. Mais j'aimerais essayer, si vous me permettez ; j'aimerais tenter de
7 répondre à votre question.

8 Q. Non. Pour être équitable, je ne peux pas vous poser une question aussi importante au
9 moment où vous êtes fatigué, Professeur ; je préfère la poser après la pause que vous avez
10 demandée.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss, nous n'allons pas faire une
12 pause ; nous allons ajourner l'audience et reprendre demain. Souhaitez ce que... est-ce ce que
13 vous souhaitez faire... reprendre demain ?

14 Professeur, nous allons donc lever l'audience d'aujourd'hui et reprendre demain. Ce n'est pas
15 demain matin, d'ailleurs ; c'est demain après-midi, à 14 h 30.

16 Non ? Ah, demain matin ; je vous prie de bien de vouloir m'excuser.

17 Nous reprendrons demain matin, à 9 h 30, dans ce prétoire.

18 LE TÉMOIN (interprétation) : Merci, Madame le Président. Je vous prie de bien vouloir
19 m'excuser si j'ai fait preuve de fatigue. Hier, j'ai fait de la musculation, et je ne crois pas que je
20 suis en mesure de le faire aujourd'hui.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous n'avez pas besoin de nous
22 présenter vos excuses. Cela fait déjà longtemps que vous témoignez, et la Chambre, de toute
23 façon, doit s'aligner sur votre rythme. Nous sommes donc tout à fait prêts à vous suivre.

24 Je vais demander à l'huissier de bien vouloir vous raccompagner à l'extérieur du prétoire et,
25 Monsieur le témoin, je vous souhaite une nuit aussi reposante que possible.

26 LE TÉMOIN (interprétation) : Merci, merci beaucoup.

27 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous continuerons demain avec le

1 témoignage du témoin 0222, mais avant que nous levions l'audience, et de façon à ce que l'Unité
2 d'aide aux victimes et aux témoins ait les renseignements suffisamment à l'avance concernant le
3 témoin prochain qui est le témoin 0075, la Chambre va rendre une décision orale concernant les
4 mesures de protection concernant le témoin 0075. Et cette décision doit être rendue à huis clos
5 partiel.

6 Monsieur le greffier d'audience, huis clos partiel, s'il vous plaît.

7 **(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 59)* Reclassifié en audience publique

8 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Madame le Président.

9 *(Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience)*

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 55 expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 56 expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 *(Passage en audience publique à 16 h)*

12 M. LE GREFFIER (interprétation) : Madame le Président, nous sommes en audience publique.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je demande l'indulgence des interprètes...

14 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Qui vous l'accordent, Madame le Président.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : ... ainsi que celle des sténotypistes. Nous
16 ne devrions avoir besoin que de deux minutes.

17 Le 21 février 2011, la Chambre a reçu une requête de M^e Zarambaud, au nom des victimes qu'il
18 représente, tendant à l'autoriser à interroger le témoin 0075 — écriture 1278. La requête contient
19 une liste de 11 questions.

20 La justification donnée quant aux raisons pour lesquelles les intérêts personnels des victimes
21 représentées par M^e Zarambaud sont affectés est que le témoin 0075 est une personne qui
22 dispose d'un double statut de victime et de témoin. Néanmoins, tel n'est pas le cas dans la
23 mesure où ce témoin n'est pas une victime participante.

24 La Chambre a également reçu une requête de M^e Douzima, portant la même date, au nom des
25 victimes qu'elle représente — écriture 1279. Un corrigendum ultérieur à cette requête a été
26 déposé le 2 mars 2011 — écriture 1279 —, fournissant des explications plus précises quant aux
27 raisons pour lesquelles les intérêts personnels des victimes représentées par M^e Douzima sont
28 affectés. La requête contient une liste de quatre questions.

1 Ayant pris en compte les raisons données par M^e Douzima quant aux raisons pour lesquelles les
2 intérêts personnels des victimes qu'elle représente sont affectés, la Chambre autorise et fait droit
3 à sa requête tendant à l'autoriser à poser des questions au témoin 0075.

4 Dans la mesure où la raison présentée par M^e Zarambaud pour démontrer que les intérêts
5 personnels des victimes qu'il représente sont affectés est inexacte puisque ce témoin n'a pas un
6 double statut et dans la mesure où aucun corrigendum n'a été déposé, alors même que la
7 Chambre a souligné une erreur similaire à propos d'une précédente requête présentée par
8 M^e Zarambaud aux fins d'être autorisé à interroger un autre témoin dans l'affaire, la Chambre
9 n'autorise pas M^e Zarambaud à interroger le témoin au motif que sa requête n'est pas justifiée.

10 Merci beaucoup à l'équipe de l'Accusation, à celle des représentants légaux des victimes.

11 Merci à l'équipe de la Défense, à M. Jean-Pierre Bemba Gombo.

12 Je remercie vivement nos interprètes et nos sténotypistes.

13 Nous levons maintenant l'audience, et nous reprendrons demain matin à 9 h 30 dans la même
14 salle d'audience.

15 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

16 (L'audience est levée à 16 h 05)

17 RAPPORT DE CORRECTION :

18 La correction suivante a été apportée à la transcription par la Section de Traduction et
19 d'Interprétation de la Cour :

20 *Page 25 lignes 8-9

21 « à l'université » a été corrigée par « dans notre maison de campagne »

22 *Page 25 ligne 10

23 (correction de l'interprète : D'avoir lu durant l'été dans ma maison.) a été supprimée.

24 *Page 26 ligne 1

25 « mon interlocuteur » a été corrigée par « le courrier »

26 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

27 En application de la deuxième ordonnance de la Chambre de première instance III, ICC-01/05-
28 01/08-2223, en date du 4 juin 2012, et des instructions contenues dans le courriel en date du 6

1 février 2014, la version de la transcription avec ses expurgations est rendue publique.